

Syrie
Le régime poursuit son carnage dans la Ghouta orientale
Page B 7



Agression sexuelle
Former les aspirants juges est-il la solution?
Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 37

LE DEVOIR, LE MERCREDI 21 FÉVRIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

RÉMUNÉRATION Des médecins cherchent un antidote à la honte

L'argent qui nous est offert devrait servir à améliorer les soins, disent des spécialistes

MARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire à Québec

Des médecins spécialistes gênés par la hausse de rémunération que Québec leur a consentie cherchent un moyen d'exprimer leur malaise — ou de renoncer à leur chèque —, mais s'estiment coincés par la situation hautement politique dans laquelle ils se sont retrouvés.

Ils sont quelques-uns jusqu'ici. Ils ont pris la parole dans des lettres ouvertes ou se sont confiés aux médias. Au *Devoir*, ils ont été une dizaine à déplorer le manque de fermeté du gouvernement dans les négociations avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), l'approche du ministre de la Santé, Gaëtan Barrette, ou une hausse de rémunération « dont ils n'ont pas besoin ».

« Quand j'ai vu mon salaire augmenter de près de 100 % en deux ou trois ans, pendant que les salariés devaient se battre bec et ongles pour des hausses de 2 ou 3 %, j'ai senti le malaise. Le rattrapage, je veux bien. Mais tout le monde convient que le rattrapage est fait », a déclaré un médecin spécialiste.

Un autre a carrément évoqué le désir de renoncer à la hausse — de 11,2 % sur huit ans, en plus d'un montant non récurrent de 1,5 milliard de dollars —, sans pourtant savoir vers qui se tourner. « Où et comment se réunir ?

VOIR PAGE A 10 : MÉDECINS

Lire aussi : Une promesse. Le ministre de la Santé s'est engagé à revoir à la baisse les ratios de patients par infirmière. **Page A 10**

L'usage des armes intermédiaires comporte des risques méconnus

L'arsenal se répand, sans qu'on mesure les blessures qu'il entraîne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En 2012, alors qu'avait lieu le Printemps érable, l'emploi de certaines armes intermédiaires a atteint un sommet.

AMÉLI PINEDA

L'usage par les policiers des bâtons télescopiques, des irritants chimiques et des pistolets électriques Taser augmente, mais le brouillard persiste quant aux blessures causées par ces armes dites intermédiaires, révèle une récente étude de l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

Dix-sept ans après le Sommet des Amériques et six ans après le Printemps érable, les données sur la gravité des blessures causées par les armes à létalité réduite au Québec sont pratiquement inexistantes, confirme ce nouveau rapport.

« Ces technologies-là sont réputées pour causer moins de blessures, mais en même temps, les données qu'on a, ce sont celles fournies par les fabricants », explique Annie Gendron, chercheuse au Centre de recherche et de développement stratégique de l'ENPQ.

Jusqu'à présent, les données sur les lésions corporelles proviennent d'études menées ailleurs dans le monde, précise-t-elle.

« On sait que lorsque la tête est atteinte, c'est dangereux, mais ce qui est aussi très important, c'est de connaître le contexte dans lequel on a eu recours à l'arme », souligne-t-elle.

Commandée en 2014, cette nouvelle re-

cherche qui vient d'être rendue publique a pour but d'actualiser l'étude sur les armes intermédiaires d'impact à projectiles, couramment nommées balles de plastique, datant de 2005.

Celle-ci avait été ordonnée par le ministère de la Sécurité publique après le Sommet des Amériques de 2001, lors duquel ces balles avaient été utilisées pour la première fois dans le cadre d'une manifestation au Canada.

L'« actualisation » de cette étude a permis d'élargir la recherche, qui ne s'est pas limitée aux balles de plastique.

VOIR PAGE A 10 : ARMES

AUJOURD'HUI



Pyeongchang 2018 : « On y allait pour un podium ». Disqualifiée, l'équipe canadienne de relais e remporte pas une médaille olympique pour la première fois depuis 1992. **Page B 5**



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 8
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 8
Sudoku..... A 7

Une saison dans la vie du Saint-Laurent

Jamais à ce jour une mission scientifique n'avait étudié ce milieu naturel durant l'hiver

Il est au cœur du territoire et de l'histoire du Québec, et pourtant, le Saint-Laurent demeure toujours méconnu à bien des égards, particulièrement en période hivernale. Des chercheurs universitaires tentent présentement de percer certains mystères de la saison froide grâce à une mission scientifique inédite.

ALEXANDRE SHIELDS

Qu'il s'agisse de sa portion fluviale, de l'estuaire ou encore du golfe, le Saint-Laurent constitue un milieu naturel particulièrement riche, complexe et fragile. Au fil des ans, plusieurs projets de recherche se sont d'ailleurs penchés sur les différents enjeux cruciaux pour cet écosystème, à l'exception notable de la saison hivernale, où les questions sans réponse sont très nombreuses.

VOIR PAGE A 10 : SAINT-LAURENT



ISMER / UQAR

En plus de la mission scientifique, l'*Amundsen* doit poursuivre l'escorte de navires.

ACTUALITÉS

ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES

De « tête découverte » à « visage découvert »

Un obstacle de moins à la présence de candidats des minorités culturelles

LISA-MARIE GERVAIS

Les personnes portant un voile, un turban ou tout autre couvre-chef pourront désormais se présenter aux élections. La proposition du Directeur général des élections, qui voulait modifier le règlement pour autoriser les photos montrant un « visage découvert », a été approuvée mardi à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale. L'ancien règlement sur la déclaration de candidature exigeait une photo « tête découverte », ce qui était jugé discriminatoire par certains partis, dont le Parti vert et Québec solidaire. Désormais, on acceptera une photo présentant une « vue de face complète du candidat à partir des épaules », selon ce qui a été entériné. La burka et le niqab demeurent toujours interdits.

Des personnes ayant été jusqu'ici brimées par ce règlement se réjouissent de ce changement de cap. « C'est une immense satisfaction », a dit Eve Torres, de LaVOIEDesFemmes, un organisme qui encourage la participation citoyenne des femmes issues des minorités. « Quand tu veux t'impliquer et que chaque fois tu dois faire face à des obstacles, c'est difficile. Ça vient corriger un déséquilibre et ça permet à tout le monde de se présenter. »

Pour elle, ce règlement unique au Québec — les paliers fédéral et municipal permettent aux candidats de porter un couvre-chef — était un obstacle majeur. « C'est comme si on avait une citoyenneté à deux vitesses », a-t-elle ajouté.

La canado-sénégalaise Fatimata Sow, qui se fait appeler Kowry Sow, s'est également réjouie de cette nouvelle. « Je suis vraiment contente. C'est une bonne chose pour toute personne voulant se présenter en politique », a-t-elle dit. Elle-même n'avait pas pu se présenter comme candidate du Parti vert aux élections de 2014 dans La Pinière parce qu'elle portait un hijab.

Même si elle dit avoir été « très déçue » à l'époque, elle n'avait pas voulu mener la bataille publiquement. « Je ne voulais pas d'attention ni de drame autour de ça. Et je ne croyais pas que les choses allaient réellement changer ». Il n'en demeure pas moins que le règlement était discriminatoire, selon elle. « Pas seulement envers les femmes musulmanes [...] mais envers tous ceux qui voulaient se présenter et qui ne le pouvaient pas. Pourquoi empêcher quelqu'un qui porte un foulard sur la tête de faire ce qu'il a envie de faire ? »

Réactions des partis

Le règlement a fait l'objet de discussions menant à des amendements, qui ont été finalement rejetés. La députée du Parti québécois Agnès Maltais suggérerait d'ajouter une mention pour préciser que le visage devait être entièrement découvert et clairement visible. Le député de la Coalition avenir Québec Simon Jolin-Barrette a quant à lui voulu savoir si « visage découvert », signifiait la racine des cheveux et si une photo d'une personne portant une prothèse au visage pouvait être acceptée. Il a également demandé au DGEQ, Pierre Reid, si la modification répondait à la demande d'accommodement raisonnable déposée en décembre dernier. La préoccupation remonte aux élections de 2014, a répondu M. Reid. « Je reviens sur l'objectif et j'insiste : un, il faut identifier la personne et deux, il s'agit de faire en sorte que toute personne souhaitant se porter candidat ou candidate aux élections puisse le faire. »

Répondant à une question en anglais, le pre-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Eve Torres estime que le Directeur général des élections du Québec vient de corriger un déséquilibre.

mier ministre, Philippe Couillard, a affirmé qu'il appartient aux électeurs de faire un choix. « Ne soyons pas paternalistes envers les citoyens en décidant pour eux qui devrait être élu », a-t-il ajouté. Pour la députée solidaire Manon Massé, le règlement du DGEQ « arrive au XXI^e siècle ». « Ça permet à tout le monde d'avoir accès à ce qui nous apparaît évident à Québec solidaire, c'est-à-dire que lorsque tu es éligible et que tu es un citoyen et que tu veux pouvoir te présenter à

la face de tes électeurs pour voir s'ils te veulent comme député, eh bien, à partir de maintenant, c'est possible », a-t-elle dit. Le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, a réagi mardi en disant qu'il est peu probable qu'un candidat vêtu d'un signe religieux porte les couleurs de son parti aux prochaines élections.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

COMMISSION VIENS

Le système judiciaire mis en cause

LISA-MARIE GERVAIS

Des abus et cafouillages dans le traitement des dossiers autochtones par les tribunaux et des services pour leur venir en aide qui sont sous-financés. Le système de justice a été particulièrement écorché lors des auditions de la commission Écoute, réconciliation et progrès qui se tenaient mardi, à Montréal, sous la présidence de Jacques Viens.

Originaire de Kuujuarapik, Michel Tooktoo, accusé de divers crimes contre la personne, a raconté qu'il avait subi un procès inéquitable au terme duquel il a finalement été acquitté, faute de preuves. Sur 19 mois de détention entre 2012 et 2014, l'Inuit a été convoqué 14 fois en cour et, chaque fois, l'audience a été reportée pour des problèmes de visioconférence ou d'absence de témoins, dont la victime.

Alors qu'il était en détention, Michel Tooktoo a parfois attendu des journées entières au palais de justice sans qu'il puisse comparaître ni même parler à son avocat. Son enquête préliminaire a même été abandonnée à son insu, sans qu'il en fasse la demande. Il a dit avoir été traité injustement parce qu'il était inuit. « Je pense que le juge, l'avocat et le procureur étaient ensemble dans tout ça », a-t-il déclaré, avec émotion.

Le Centre de justice des premiers peuples de Montréal a pour sa part dénoncé le sous-financement des services juridiques offerts aux autochtones. Provenant de Québec, d'Ottawa, de la Ville de Montréal et d'une fondation privée, son financement de 180 000\$ est nettement insuffisant. « On n'a même pas d'argent pour embaucher un directeur ! » a indiqué Vivien Carli, l'une des administratrices de ce centre, qui offre du soutien juridique aux Premières Nations, Inuits et Métis. Elle a également déploré le manque de données sur les autochtones ayant un historique carcéral compilées et rendues disponibles par la police de Montréal et le gouvernement du Québec.

Le président du Conseil d'administration du Centre, Serge Tremblay, a salué la création d'un poste de commissaire autochtone à la Ville de Montréal et a exhorté Québec à suivre son exemple. « Au niveau de la fonction publique, la représentation autochtone est déficiente. Nous sommes en 2018 », a-t-il dit.

Dans un témoignage empreint d'émotion, Sarah Papialuk, qui suit une thérapie pour ses problèmes d'alcool, a recommandé que les services sociaux fassent preuve de plus de compréhension et les exhorte à ne pas arracher les enfants à leur communauté, mais plutôt à tenter de régler les problèmes avec elle.

Originaire de Puvirnituq, au Nunavik, la jeune femme a également recommandé une meilleure formation pour les policiers qui ont des comportements puérils, irrespectueux et revanchards envers les Inuits. Elle a raconté comment elle s'était sentie « comme un animal » après avoir été placée dans une cellule sans drap ni papier hygiénique, rien à manger ni à boire.

À la prison Leclerc, les autochtones sont toujours traités différemment, selon elle. Comme d'autres, elle n'était pas toujours prévenue lorsqu'il y avait des visites de membres de sa communauté. « J'ai l'impression qu'on se fout de notre culture », a-t-elle dit.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX

Parc Jean-Drapeau

APPEL D'OFFRES

20180208PUBSP

Services professionnels – Sélection d'une firme spécialisée en design d'intérieur pour le développement des concessions alimentaires et du pavillon d'accueil du Parc Jean-Drapeau

Les documents de cet appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du mercredi 21 février 2018 en consultant le site Internet www.seao.ca. Les documents seront obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissionnaires peuvent également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres en visitant le site Internet de la SPJD : www.parcjeandrapeau.com

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures de la voirie et des transports

Direction des infrastructures

Appel d'offres : 333902

Travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pressure, d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux, dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A. (Arrondissement Ville-Marie)

L'ouverture de la soumission prévue pour le 21 février 2018 est reportée au 28 février 2018 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 21 février 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

La suite des avis se trouve en page A 6

Primeau Proulx & Associé inc.

Syndics autorisés en insolvabilité

Avis de la première assemblée

(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de : 9262-2315 Québec Inc., corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 660, rue Leslie, Sherbrooke (Québec) J1H 5P6.

Faillite

AVIS est par les présentes donné que la faillite de 9262-2315 Québec Inc. est survenue le 12 février 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 mars 2018 à 11h30 au bureau du syndic.

Ce 13^e jour de février 2018

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics autorisés en insolvabilité

Sylvain Proulx, CPA, CA, SA

Syndic administrateur

103-3410, Chemin de Chambly

Longueuil (QC) J4L 1N8

Tél. : (450) 670-1040

Télec. : (450) 670-1542

Avis public de notification

(art. 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à IVAYLO KLISSAROV, de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance en recouvrement de sommes dues et avis d'assignation et pièces P-1 à P-4 qui y a été laissée à votre attention dans la cause numéro 500-22-2044984-1186.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de MARIO SANTE, huissier de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, 16 FÉVRIER 2018

Daniel Gratton, Huissier de justice

KIRPAN

Julius Grey pourrait porter la cause devant la Cour suprême

MÉLANIE MARQUIS à Ottawa

L'avocat Julius Grey n'écarte pas la possibilité de porter en appel devant la Cour suprême du Canada la décision rendue lundi dans l'affaire sur l'interdiction du port du kirpan à l'Assemblée nationale.

« Je ne suis pas d'accord avec le jugement, et je pense que c'est une cause hautement appellable », a-t-il soutenu mardi en entrevue au sujet du verdict de la Cour d'appel du Québec.

Il a fait valoir que la question du privilège parlementaire, qui était au centre de cette affaire, en était une « très importante ».

« Je pense que c'est une cause qui pourrait aller à la Cour suprême », a tranché l'avocat montréalais, qui représentait les deux plaignants déboutés en Cour d'appel.

Le tribunal a rejeté l'appel de Balpreet Singh et Harminder Kaur, un homme et une femme qui avaient été interdits d'entrée à l'Assemblée nationale parce qu'ils refusaient de retirer leur kirpan.

Les plaignants n'avaient pas voulu laisser à l'entrée leur petit couteau, qu'ils portent pour des raisons religieuses, pendant la présentation d'un mémoire en commission parlementaire.

Ils contestaient une motion unanime adoptée en 2011 en appui à une directive dans la loi sur l'Assemblée nationale interdisant la présence de couteaux, ciseaux et tout autre objet dangereux.

Mais dans un jugement de 14 pages qui est tombé lundi après-midi, le juge Patrick Healy a rejeté l'appel, validant l'avis du juge de première instance sur la notion de privilège parlementaire.

Au lendemain de ce verdict, l'un des deux

plaignants, Balpreet Singh, n'était pas encore en mesure de dire s'il voulait porter la cause à l'attention du plus haut tribunal au pays.

« Nous l'envisageons, c'est certain, mais nous n'avons pas encore pris de décision. Le jugement est sorti assez tard dans la journée d'hier [lundi], alors nous l'étudions toujours », a-t-il dit.

Saisir la Cour suprême du Canada de l'affaire fait « partie [des] options, et nous y songeons très sérieusement », a-t-il ajouté en entrevue avec La Presse canadienne.

Dans sa décision, le juge Healy écrit qu'il ne se prononce pas sur la question de « savoir si l'exercice du privilège parlementaire de l'Assemblée nationale visant à exclure le kirpan était une décision sage ».

« Tout ce que je dis, c'est qu'il s'agit d'un exercice légal de cette catégorie de privilège », ajoute le magistrat.

Le fait que l'Assemblée nationale soit le seul Parlement au pays où est interdit ce poignard que portent en bandoulière les sikhs initiés — hommes comme femmes — désole Balpreet Singh.

« Mettons les choses en perspective : les seuls endroits où le kirpan est totalement prohibé sont les prisons à sécurité moyenne ou maximale et l'Assemblée nationale », a-t-il lâché.

« Nulle part ailleurs au Canada y a-t-il prohibition totale du kirpan. Nulle part », a enchaîné le Torontois, qui est conseiller juridique à la World Sikh Organization of Canada (WSOC).

Au Parlement d'Ottawa, le chef néodémocrate Jagmeet Singh n'a pas à se délester de son couteau cérémonial lorsqu'il vient faire son tour.

La Presse canadienne

Réfugiés : premier arrivé, premier servi

Ottawa — Accablée par le niveau historique des demandes d'asile, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) semble abandonner l'idée de respecter des limites de temps pour tenir les audiences des demandeurs d'asile, tel que l'édicteait un règlement fédéral qu'avait adopté en 2012 le gouvernement Harper. Se conformer aux échéances s'est avéré un grand défi pour la Commission face à l'augmentation constante des demandes d'asile depuis 2014. Un communiqué de la CISR diffusé mardi laisse entendre qu'elle a épuisé toutes ses options pour résorber les retards qui s'accumulent de jour en jour. Les fonctionnaires prévoient maintenant de suivre le principe du premier arrivé, premier servi. Plus de 47 000 nouvelles demandes d'asile ont été déposées à la Commission en 2017, un nombre record qui s'explique en partie par la vague migratoire provenant des États-Unis. Plus de 18 000 personnes ont traversé la frontière canadienne de façon irrégulière l'an dernier pour demander l'asile, selon les données de la Commission. À la fin du mois de décembre 2017, il y avait 43 000 dossiers en attente d'une décision. En date du 1^{er} février, le temps d'attente prévu pour les demandes était de 20 mois.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

VIE PRIVÉE

Des données sur 2,4 millions de mariages diffusées illégalement

MARCO FORTIER

Des données confidentielles portant sur des millions de mariages célébrés au Québec entre les années 1926 et 1996 sont diffusées illégalement depuis des années par le gouvernement du Québec.

La Commission d'accès à l'information (CAI) vient de décréter qu'une série d'informations privées au sujet des mariages célébrés au Québec durant 70 ans ont été rendues publiques depuis des décennies.

Ces renseignements confidentiels sont la religion des époux, leur langue maternelle, leur nombre d'années de scolarité et l'indication qu'ils savent lire ou écrire, leur profession, leur employeur, leur citoyenneté, leur origine raciale et l'adresse des témoins du mariage.

Toute personne qui s'est mariée au Québec durant ces sept décennies peut demander au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ou à trois sociétés de généalogie de retirer ces informations de leurs registres publics. Ça fait beaucoup de monde: la Commission estime que plus de 2,4 millions de mariages ont été célébrés au Québec entre 1926 et 1996.

Cette décision aura sans doute peu d'impact sur le travail des spécialistes de la généalogie, parce que les organismes visés peuvent continuer de diffuser les données confidentielles — sauf si quelqu'un demande que son dossier soit retiré du domaine public.

Complicé de tout détruire

Dans sa décision, la Commission ordonne à toutes les organisations concernées (MSSS, BAnQ, groupes de généalogie) d'informer les Québécois qu'ils peuvent demander que leurs informations personnelles soient retirées du domaine public.

Selon le CAI, Québec est allé trop loin en autorisant la diffusion de données comme la religion, la scolarité ou l'employeur des époux

La CAI a choisi cette voie plutôt que d'ordonner la destruction pure et simple de toutes ces données, qui aurait nécessité des efforts démesurés pour caviarder ces millions de documents.

La Commission avait pourtant ordonné en 2015 la destruction des données confidentielles portant sur 300 000 adoptions tirées du Registre de l'état civil. La CAI avait tranché: le droit à la confidentialité des personnes adoptées l'emporte sur l'intérêt public à diffuser des données sur les adoptions.

Cette fois, la CAI s'est penchée sur la confidentialité des fichiers de mariage. La décision indique que certaines données sont publiques (comme le nom et l'âge des mariés, la date et le lieu du mariage), mais le gouvernement est allé trop loin en autorisant la diffusion de données comme la religion, la scolarité ou l'employeur des époux.

Les données confidentielles portant sur ces mariages se trouvent sur 1115 bobines de microfilms à BAnQ, dans des bases de données de trois sociétés de généalogie ainsi que dans des sites Web hébergés ailleurs dans le monde.

«Le MSSS a contrevenu à la Loi sur l'accès en autorisant la communication et la diffusion de ces renseignements. [...] la loi n'autorisait pas les sociétés de généalogie ni BAnQ à diffuser ces renseignements personnels, bien que ce soit en toute bonne foi et avec l'autorisation du MSSS qu'ils aient agi», indique une décision de la CAI datée du 12 février 2018.

Toujours diffusées

«Vérification faite, je vous confirme que les données demeurent accessibles», a indiqué Claire-Hélène Lengellé, responsable des relations avec les médias chez BAnQ.

«En effet, par la décision qui a été rendue, la Commission d'accès à l'information ne demande pas à BAnQ le retrait des données, mais plutôt que nous émettions un avis informant les usagers que les documents visés contiennent des données de nature confidentielle. Conformément à l'ordonnance de la Commission, BAnQ retirera ces dernières sur demande seulement.»

Les trois sociétés de généalogie visées par la décision (Société de généalogie canadienne-française, Société de généalogie de Québec et Institut Drouin) ont indiqué à la CAI qu'elles sont disposées à retirer, sur demande de toute personne concernée, les renseignements confidentiels contenus aux formulaires de mariage qui se retrouvent dans leurs banques de données.

De son côté, le MSSS a dit au *Devoir* qu'il analysera la décision avant de décider des suites qui y seront données. Le MSSS a cessé d'autoriser la diffusion des renseignements confidentiels portant sur les mariages en 2001 après des changements apportés au Code civil.

Le Devoir



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Plusieurs sénateurs craignent que le projet de loi C-337, quoique bien intentionné, soit inconstitutionnel ou rate la cible.

PROJET DE LOI

Agressions sexuelles et formation des juges: le Sénat se montre réticent

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

La formation obligatoire des aspirants juges en matière d'agression sexuelle n'est pas pour demain. Le projet de loi visant à l'imposer, qui a été adopté à toute vapeur dans une joyeuse unanimité à la Chambre des communes, fait face à d'importantes réticences au Sénat, où il croupit depuis maintenant neuf mois.

Le C-337 obligerait les avocats à suivre un cours de perfectionnement sur le droit relatif aux agressions sexuelles avant de postuler à la magistrature. Le cours porterait aussi sur les mythes associés aux plaignantes dans ces affaires.

L'instigatrice du projet de loi, l'ex-députée conservatrice Rona Ambrose, voulait ainsi éviter la nomination de juges obtus comme ce Robin Camp, qui avait demandé à une victime d'agression sexuelle pourquoi elle n'avait pas «serré les jambes». M. Camp a depuis démissionné.

Le projet de loi a été adopté l'an dernier par les députés malgré les nombreuses objections du milieu juridique. Il semble que les sénateurs y soient plus sensibles.

Plusieurs craignent que le projet de loi, quoique bien intentionné, soit inconstitutionnel ou rate la cible. C'est le cas notamment des sénateurs québécois et ex-journalistes André Pratte et Joan Fraser. «Un projet de loi n'est pas automatiquement bon parce qu'il poursuit des objectifs louables», a fait valoir M. Pratte lors de son discours à la Chambre haute.

Comme d'autres collègues, le sénateur indépendant déplore que le projet de loi «s'attaque à un problème qui concerne d'abord les juges provinciaux».

La quasi-totalité des causes d'agressions sexuelles est en effet présidée par des juges provinciaux. Or, la Loi sur les juges que modifie le C-337 ne s'applique pas à eux.

«Autrement dit, l'action doit être menée avant tout au niveau provincial. Certes, je comprends que cette situation nous irrite à titre de

«Un projet de loi n'est pas automatiquement bon parce qu'il poursuit des objectifs louables»

André Pratte, sénateur

législateurs fédéraux, mais cela ne justifie pas d'adopter une loi qui se trompe de cible.»

Gaspillage de ressources

Lorsque le projet de loi était à l'étude à la Chambre des communes, le Conseil canadien de la magistrature avait signalé que plus de 500 personnes postulent chaque année pour devenir juges, mais que seulement 10% d'entre elles sont nommées. Beaucoup de gens seraient donc formés pour rien.

Cet argument n'a pas été retenu par les députés, mais il ébranle plusieurs sénateurs. «Il s'agit d'un gaspillage de ressources considérable», déplore M. Pratte. Il s'abstiendra de voter contre le projet de loi dans l'espoir de l'envoyer en comité pour l'y amender.

Les représentants de la magistrature avaient proposé en vain aux députés de plutôt faire signer aux aspirants juges un engagement à suivre la formation en cas de nomination.

Joan Fraser trouve pour sa part «injuste» d'obliger les avocats à suivre une formation pour pouvoir postuler, car cela ébruiera nécessairement leur démarche dans leur milieu professionnel. Si le candidat n'est pas retenu, plaide M^{me} Fraser, cela ouvrira la porte à des «potins, voire des potins malveillants». M^{me} Fraser a quitté le Sénat début février.

La sénatrice libérale Mobina Jaffer fait valoir le même argument pour s'opposer au projet de loi. «Plusieurs avocats m'ont appelée pour me

dire: «Allons, Mobina, soit sérieuse. Tu penses que nous allons suivre ce cours? Mes partenaires et mes amis sauront que j'ai présenté ma candidature.»»

Selon elle, éventer son intérêt pour devenir juge nuirait aux perspectives d'avancement d'un avocat dans son cabinet. Il ne devrait pas être obligatoire, lorsqu'on aspire à devenir juge, de «l'annoncer au monde entier», croit-elle.

Compétence provinciale

Le libéral Serge Joyal, pour sa part, craint que le C-337 ne soit inconstitutionnel, car il force un avocat — relevant d'un ordre professionnel provincial — à suivre une formation à la satisfaction d'un commissaire; dans ce cas-ci, le commissaire à la magistrature fédérale. Cela, pense-t-il, «constitue une intrusion dans une compétence provinciale relative à l'ordre professionnel».

M. Joyal se dit par ailleurs mal à l'aise avec le libellé du projet de loi stipulant que les formations prodiguées aux aspirants juges devront être élaborées «en consultation avec des survivants d'agression sexuelle ainsi que des groupes et des organismes qui les aident».

«Il faut qu'il y ait équilibre, estime M. Joyal, sans quoi on aura l'impression que le juge cherche davantage à défendre les intérêts de la victime au détriment de l'impartialité générale du procès.»

Le projet de loi avait été adopté par la Chambre des communes en à peine trois mois. Il a été envoyé au Sénat il y a neuf mois et il en est toujours à la première étape des débats.

Au total, seulement huit sénateurs ont pris la parole jusqu'à présent. Du lot, cinq se sont prononcés contre, dont l'avocate Renée Dupuis. Une sixième, Frances Lankin, n'a pas pris position, plaidant seulement pour que le texte soit envoyé en comité pour qu'il y soit débattu plus en profondeur.

L'indépendante Kim Pate et la conservatrice Raynell Andreychuk ont dit l'approuver.

Le Devoir

JUSTICE

La révocation du juge Girouard recommandée

Le magistrat aurait acheté de la cocaïne quelques jours avant sa nomination en septembre 2010

Ottawa — Il aura fallu deux enquêtes, menées par deux comités, mais le juge Michel Girouard n'y échappera pas. Le Conseil canadien de la magistrature recommande la révocation du magistrat de la Cour supérieure du Québec.

Dans un rapport soumis à la ministre fédérale de la Justice, le Conseil conclut que le juge «a manqué à l'honneur et à la dignité».

«L'intégrité du juge a été irrémédiablement compromise, la confiance du public envers la magistrature a été ébranlée, et le juge est inapte à remplir utilement ses fonctions», peut-on aussi lire dans la conclusion du rapport.

M. Girouard a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec le 30 septembre 2010.

Deux semaines plus tôt, soit le 17 septembre, M. Girouard, alors avocat, se présente dans les locaux d'un de ses clients, en Abitibi. Le propriétaire du commerce de location de films se servait de son bureau pour faire du trafic de cocaïne, selon des éléments de preuve.

Vidéo compromettante

Un enregistrement vidéo, plus tard saisi par la police lors d'une perquisition, montre M. Girouard qui, ce jour-là, dépose de l'argent sur le bureau et le propriétaire des lieux qui lui glisse un petit paquet entre les mains.

Les deux comités d'enquête du Conseil canadien de la magistrature ont conclu que le juge

Girouard n'a pas dit la vérité sur cette transaction qui a duré 17 secondes. Et dans son rapport final, le Conseil écrit: «On ne trouve nulle part une explication simple, sensée, cohérente, complète ou satisfaisante de ce qu'on voit dans l'enregistrement vidéo.»

Le Conseil avait offert au juge la possibilité de lui présenter des arguments par écrit. Mais ce plaidoyer-là non plus n'a pas convaincu.

Ce sera à la ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould, d'ordonner la révocation recommandée par le Conseil.

La Presse canadienne

PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS 2018-2020 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Adopté au conseil municipal du 13 février 2018 et au conseil d’agglomération du 14 février 2018

MESSAGE DE LA MAIRESSE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

En novembre 2017, dès les premiers jours de notre administration, nous avons été confrontés à l’ampleur des défis qui nous attendaient, notamment en ce qui a trait à la mise à niveau de nos infrastructures de l’eau. La tâche est immense et nous faisons le nécessaire pour réparer le réseau et assurer un approvisionnement sécuritaire en eau potable pour tous et toutes. Notre vision en est une d’avenir. Elle consiste à investir maintenant pour ne pas transférer nos responsabilités actuelles aux générations futures.

Le PTI que nous proposons aujourd’hui maintient à bien des égards les orientations de l’administration précédente. Toutefois, nous avons pris le temps d’analyser les projets et les programmes, de remettre en question la pertinence de certains investissements, d’ajuster les budgets selon les capacités de livraison des services et d’établir les priorités en fonction des valeurs et des objectifs de notre administration. Certains projets d’immobilisations ont été modifiés. D’autres sont sous analyse et seront révisés au cours des prochains mois en vue des années à venir.

Dès la formation du nouveau comité exécutif, nous avons sollicité tous ses membres pour qu’ils passent en revue l’ensemble des projets d’investissements sous leur responsabilité. C’est donc collectivement que nous avons élaboré notre premier Programme triennal d’immobilisations (PTI).

L’urgence d’agir

Nos réseaux d’aqueduc et d’égout nécessitent des interventions majeures et des investissements considérables. Nous devons agir dès maintenant pour combler le déficit d’entretien de nos infrastructures d’eau, qui s’élève à 3,5 G\$. Pour chaque dollar investi maintenant, nous en économiserons dix demain. En effet, réparer une conduite d’eau en urgence coûte dix fois plus cher que planifier les travaux. C’est dans cette optique que nous travaillons et c’est pourquoi nous allons remplacer 400 km de conduites sur les réseaux secondaires d’aqueduc et d’égout.

Les infrastructures routières sont également au cœur de nos priorités. Nous augmenterons les investissements dans le programme de réfection des rues locales et de réhabilitation de chaussées afin de réaliser des projets attendus depuis longtemps. Ces investissements nous permettront également d’entamer un important virage dans les pratiques de la Ville en matière de travaux. Désormais, tous les chantiers d’infrastructures seront analysés de manière à éviter que des rues soient refaites à l’identique. Au total, 1 000 km de chaussées seront refaites au cours de la période couverte par ce PTI.

Le PTI 2018-2020 prévoit des investissements totaux de 6,383 G\$ sur trois ans, un montant du même ordre que celui prévu pour les années 2017 à 2019. Les budgets d’investissement combinés en eau, en voirie et en transports sont en croissance de quelque 152,4 M\$. Pour leur part, les arrondissements voient leurs investissements croître de plus de 90 M\$.

Le choix des services

Nous travaillons pour nous assurer que les familles montréalaises aient accès à des parcs qui soient à la hauteur de leurs attentes ainsi qu’à des jeux d’eau afin que leurs enfants puissent jouer et se développer en toute confiance. De plus, nous poursuivons la mise en œuvre des programmes existants pour les équipements et infrastructures récréatives et sportives.

Nous sommes également d’avis que les citoyens et citoyennes doivent avoir accès plus facilement aux services. Nous investissons ainsi dans la création de nouvelles applications pour améliorer l’accès à l’information. Une nouvelle application Info-neige sera mise en place pour permettre à la population de participer à l’amélioration des services et de suivre les opérations de déneigement en temps réel grâce à la géolocalisation. Nous développerons également une application pour optimiser l’analyse et la planification des transports actifs. Nous bonifierons aussi le programme de données ouvertes pour hausser le nombre d’ensembles pouvant être libérés.

L’ensemble des permis offerts par la Ville et les arrondissements seront par ailleurs intégrés au projet de paiement en ligne. Cette initiative nous permettra, à terme, de faciliter l’accès aux permis pour les résidents et les commerçants.

Transformer la ville

Nous investirons massivement pour continuer d’adapter la ville aux besoins de la population, pour créer des milieux de vie attractifs, sécuritaires et dynamiques, et pour faire de Montréal une ville mieux adaptée à la réalité des aînés. L’adaptation de notre ville tiendra également compte des besoins grandissants en matière d’accessibilité universelle.

La création de quartiers familiaux et accessibles passe notamment par des déplacements plus sécuritaires. Nous investirons donc pour améliorer la sécurité de nos rues pour l’ensemble des usagers. Pour que la Vision Zéro ne soit pas qu’un slogan, notre administration sécurisera les intersections problématiques et aménagera des passages piétons adaptés et plus visibles.

Nous investirons également pour construire des aménagements plus sécuritaires pour les cyclistes, des infrastructures à la hauteur des meilleures pratiques dans le monde. Le développement d’un réseau express vélo (REV) sécurisé représente une priorité pour notre administration. Axé sur le confort, la sécurité et l’efficacité des déplacements, le réseau express vélo offrira une solution avantageuse aux Montréalais et aux Montréalaises.

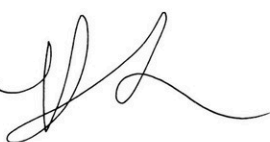
Nous profiterons de la réfection des conduites d’aqueduc et d’égout pour investir dans la revitalisation de nos artères commerciales. Nous souhaitons créer des aménagements de meilleure qualité pour que nos rues commerciales rayonnent et que les résidents et résidentes aient accès à des commerces de proximité.

Nous investirons également dans l’animation numérique des sites culturels, des bibliothèques et autres lieux de diffusion culturelle.

Nous travaillerons dès maintenant à améliorer l’accès à l’habitation abordable grâce à l’acquisition de terrains.

Enfin, nous investirons dans la plantation d’arbres pour améliorer la qualité de nos parcs, protéger davantage d’espaces verts et lutter contre les îlots de chaleur.

Bref, nous investissons dès aujourd’hui pour transformer la ville, pour bâtir le Montréal de demain, pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des Montréalais et des Montréalaises, et pour adapter la ville aux changements démographiques, technologiques et climatiques.



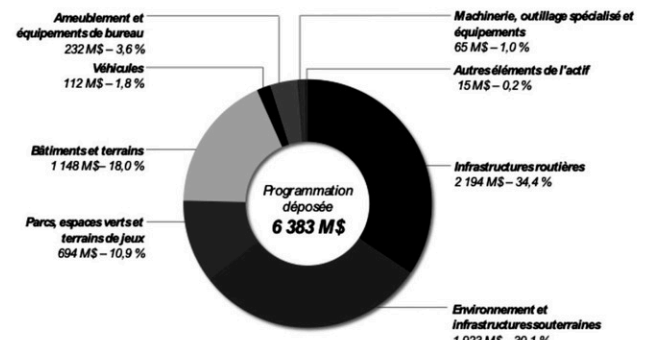
Le maire de Montréal,
Valérie Plante



Le président du comité exécutif,
Benoit Dorais

FAITS SAILLANTS

Investissements par catégories d’actifs



Le Programme triennal d’immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et programmes d’investissement que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années.

Le PTI 2018-2020 s’appuie sur les grandes orientations du Programme montréalais d’immobilisations (PMI) 2015-2024, mis en place au courant de l’année 2014. Ce PMI propose une planification sur 10 ans qui permettra l’accélération des investissements dans le but de combler le plus rapidement possible les besoins de la Ville en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes.

Le réaligement majeur du PTI, amorcé en 2015, continue dans le présent PTI, puisque l’investissement prévu de 6 383 M\$ augmente de 1 821 M\$ (40 %), comparativement à l’investissement de 4 562 M\$ prévu au PTI 2015-2017.

- Le PTI 2018-2020 prévoit donc des investissements totaux de 6 383 M\$, soit :
- 2 085 M\$ en 2018
 - 2 158 M\$ en 2019
 - 2 140 M\$ en 2020

Ces investissements se répartissent ainsi :

- protection et réhabilitation des éléments d’actifs existants : 4 423 M\$ (69 %);
- développement des infrastructures : 1 960 M\$ (31 %).

L’accroissement des investissements dans les infrastructures de l’eau et les infrastructures routières demeure l’axe central du présent PTI. En conséquence, 65 % des investissements, soit 4 117 M\$, sont consacrés aux infrastructures routières et aux infrastructures souterraines. Ces investissements visent l’élimination du déficit d’entretien du réseau de voirie sur 5 ans et celui des réseaux d’aqueduc et d’égout sur 10 ans, ainsi que l’entretien régulier et continu de l’ensemble des infrastructures d’eau et de voirie.

Le PTI 2018-2020 marque à nouveau une croissance importante découlant de la stratégie d’accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI), soit une hausse de 120 M\$ par rapport au précédent PTI. Le montant de 1 200 M\$ prévu au présent exercice est réparti comme suit :

- 320 M\$ pour 2018
- 400 M\$ pour 2019
- 480 M\$ pour 2020

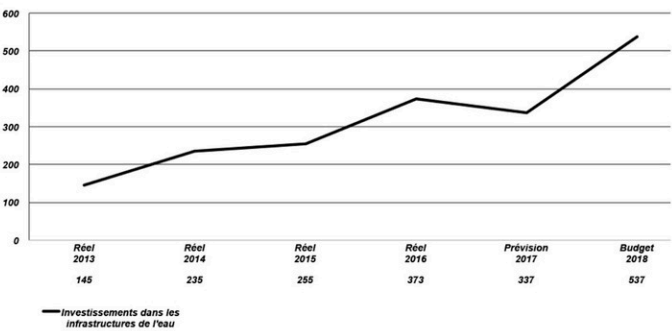
L’ensemble du paiement au comptant des immobilisations pour le PTI 2018-2020 totalise 1 378,7 M\$, et est en croissance de 6,7 %, en comparaison avec le précédent exercice triennal.

Investissements dans les infrastructures de l’eau

Depuis 2013, les investissements dans les infrastructures de l’eau présente une croissance soutenue. Les investissements ont évolué de 145 M\$ en 2013 à plus de 337 M\$ prévus en 2017.

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l’eau

En millions de dollars



Des investissements importants dans les infrastructures de l’eau demeurent nécessaires afin d’éliminer le déficit d’entretien des années antérieures et de maintenir en bon état les actifs de l’eau.

Pour la période 2018-2020, un montant de 1 682,1 M\$ sera consacré aux infrastructures de l’eau, dont 537,4 M\$ en 2018.

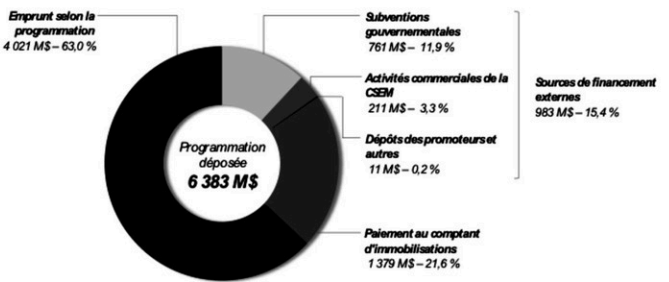
Investissements destinés aux arrondissements

Les investissements destinés aux arrondissements sont de 537,1 M\$ pour le PTI 2018-2020, soit une hausse de 20,3 % par rapport au précédent PTI. Dans le cadre des budgets corporatifs du présent PTI, des projets et programmes d’appui aux arrondissements sont aussi prévus, à hauteur de 861,0 M\$, ce qui porte les investissements consacrés aux arrondissements à un total de 1 398,1 M\$.

PORTRAIT GLOBAL PTI 2018-2020 – 6 383 M\$

Maintien du niveau des investissements prévus par rapport au PTI 2017-2019

Modes de financement



PRINCIPAUX PROGRAMMES ET PROJETS

- Investissements consacrés aux infrastructures de l’eau, pour un total de 1 682,1 M\$, notamment :
 - 513,1 M\$ pour le programme de renouvellement du réseau secondaire d’aqueduc et d’égout
 - 207,6 M\$ pour le projet de désinfection par l’ozone des eaux usées
 - 103,8 M\$ pour les projets de modernisation de quatre usines de production d’eau potable (Atwater, Des Bailleurs, Pierrefonds et Pointe-Claire)
 - 161,5 M\$ pour les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc et Saint-Thomas
 - 127,1 M\$ pour les réservoirs et les stations de pompage Rosemont et McTavish
 - 113,5 M\$ pour des interventions sur le réseau de conduites primaires d’aqueduc
 - 69,1 M\$ pour les collecteurs d’égouts
 - 68,4 M\$ pour le Plan d’alimentation des réseaux de l’ouest (incluant la modernisation des usines de production d’eau potable de Lachine et Dorval)
- Programme complémentaire de planage-révetement visant à rapidement améliorer la qualité du réseau routier **présentement en révision**, pour 416,9 M\$
- Programme de réfection et de maintien des artères, pour 298,9 M\$
- Réfection du réseau routier local, complémentaire aux travaux des arrondissements, pour 223,8 M\$
- Programme de réhabilitation de chaussées par planage-révetement **présentement en révision**, pour 164 M\$
- Mise à niveau de l’éclairage des rues (incluant le projet de remplacement des lampadaires), pour 90,9 M\$
- Réfection des structures routières afin d’assurer leur sécurité et leur pérennité, pour 62,0 M\$
- Travaux de réaménagement d’artères routières et commerciales :
 - réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour 95,0 M\$
 - reconstruction du boulevard Pie-IX, pour 72,5 M\$
 - réaménagement de la Plaza St-Hubert, pour 60,9 M\$
- Programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable pour 50 M\$, et projet de développement et d’optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour 9,4 M\$
- Investissements de 165,7 M\$ dans le parc Jean-Drapeau pour le maintien et le développement de l’actif (incluant l’amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve)
- Réaménagement et mise aux normes des grands parcs, dont le réseau s’étend sur tout le territoire de l’agglomération de Montréal, pour 58,8 M\$
- Construction de cinq infrastructures de traitement des matières résiduelles (deux centres de traitement par biométhanisation, deux centres de compostage et un centre pilote de prétraitement), pour 189,6 M\$ et un centre de tri des matières recyclables, pour 22,6 M\$
- Poursuite des travaux d’infrastructures visant à favoriser les investissements privés et la requalification urbaine de plusieurs quartiers :
 - achèvement de la dernière phase du Quartier des spectacles, menant à l’aménagement du secteur de la Place des Arts et de l’esplanade Clark, pour 58,5 M\$
 - soutien à la réalisation du projet du Campus Outremont et de ses abords, pour 44,7 M\$
 - consolidation des efforts déployés dans le secteur de Griffintown (valeur totale du projet s’élevant à près de 219 M\$), pour 34,5 M\$
- Des investissements en matière de logements sociaux et communautaires réaffirmant la volonté de l’Administration de soutenir le développement de telles habitations abordables de qualité, pour 22,6 M\$, dont 15 M\$ pour des acquisitions de terrains
- Poursuite des projets et programmes liés au Plan d’intervention aquatique de Montréal 2013-2025, pour 76 M\$
- Mise en œuvre d’un programme de mise aux normes des arénas municipaux en soutien aux arrondissements, pour 50,7 M\$
- Consolidation et développement des réseaux des bibliothèques de Montréal et poursuite de l’implantation de la technologie RFID, pour 63,8 M\$
- Protection des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et développement d’un pôle multifonctionnel au SPVM, pour 79,1 M\$
- Réalisations de projets novateurs à l’Espace pour la vie :
 - métamorphose de l’Insectarium, pour 25,1 M\$
 - maintien des actifs du Jardin botanique, pour 23,4 M\$
 - modernisation du Biodôme, pour 18,2 M\$
- Investissement dans les technologies de l’Information, dont le développement d’applications intégrant le *crowdsourcing* (entre autres la nouvelle application Info-Neige et l’analyse et planification des transports actifs), le déploiement du Wi-Fi à l’échelle de la Ville et le paiement en ligne de différents permis, pour 224,4 M\$
- Programmes de remplacement de la flotte de véhicules et d’équipements spécialisés, incluant les véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour 124,0 M\$
- Programme Métropole amie des aînés (MADA) et accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous (entre autres la transformation de parcs, le réaménagement de parcs publics, l’aménagement d’aires de pique-nique), pour 9 M\$
- Programme Réseau de corridors verts misant sur la création de liens verts qui permettent d’encourager la mobilité active et durable tout en protégeant les milieux naturels et la biodiversité, pour 3,3 M\$

ACTUALITÉS

PROCÈS

Faubourg Contrecœur: la Couronne plaide le complot

JEANNE CORRIVEAU

Le dossier du Faubourg Contrecœur ne se limite pas à un « cumul d'irrégularités ». Il s'agit plutôt d'une suite d'« événements graves » démontrant qu'il y a eu complot pour favoriser Construction F. Catania pour l'obtention du contrat du projet immobilier. C'est ce qu'a fait valoir, mardi, la procureure de la Couronne, M^e Nicole Martineau, lors de ses plaidoiries au procès du Faubourg Contrecœur.

Avec ce procès qui tire à sa fin, la Couronne a tenté de démontrer que les six coaccusés dans cette affaire, parmi lesquels Frank Zampino, ancien président du comité exécutif de la Ville de Montréal, et l'entrepreneur Paolo Catania avaient manœuvré pour avantager l'entreprise Construction F. Catania dans la vente d'un terrain par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM). Selon la Couronne, le terrain aurait été vendu au rabais, le prix étant passé de 19,1 millions de dollars à 4,4 millions en raison des coûts de décontamination.

M^e Nicole Martineau a rappelé que Frank Zampino était responsable du dossier du Faubourg Contrecœur, un projet cher à l'administration de l'ex-maire Gerald Tremblay compte tenu des logements sociaux qu'il devait comporter. Elle a insisté sur le témoignage livré en avril dernier par l'ancien p.-d.g. du Groupe Séguin (devenu Genius), Michel Lalonde. Celui-ci avait soutenu que lors d'un cocktail de finance-



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Frank Zampino

ment au printemps 2005, Frank Zampino aurait suggéré que Catania soit considéré pour la réalisation du projet immobilier.

Des voyages

M^e Martineau a insisté sur les liens d'amitié qui unissaient Frank Zampino et Paolo Catania, évoquant les six rencontres entre les deux hommes entre février et novembre 2006, alors que l'appel d'offres n'était pas encore lancé. Elle a également fait état de la visite de M. Zampino au chalet de l'entrepreneur, des bouteilles de vin qu'il a reçues de Paolo Catania et des deux voyages que les deux hommes ont faits

ensemble, à la Barbade et en Floride en 2007 et en 2008.

Frank Zampino aurait dû montrer plus de retenue dans ses liens avec Paolo Catania compte tenu des fonctions qu'il occupait, a fait valoir M^e Martineau : « M. Zampino est impliqué dans le projet du Faubourg. Il en a la responsabilité. Ses agissements sont de nature à miner la confiance du public dans les institutions municipales. La preuve de l'inconduite de Frank Zampino est grave. Ce n'est pas une erreur de jugement. »

Catania a obtenu des informations privilégiées, un traitement dont n'ont pas bénéficié les autres promoteurs, a par ailleurs souligné M^e Martineau au juge. Dès mars 2006, avant même le lancement de l'appel d'offres, Catania a commencé à recevoir des informations stratégiques concernant le projet du Faubourg Contrecœur. Une firme rivale, Marton, avait tenté d'obtenir les estimations sur les coûts de décontamination du terrain, mais sa demande a été refusée, a signalé M^e Martineau.

Lors de son témoignage en août dernier, Frank Zampino avait nié avoir donné de l'information privilégiée à l'entrepreneur. Il avait affirmé que le prix conclu pour la vente du terrain correspondait à sa juste valeur marchande considérant l'engagement de la Ville d'assumer les coûts de décontamination.

La SHDM

La Couronne a aussi relevé des lacunes dans l'appel d'offres lancé par la SDHM, qui

omettait certaines données, comme la subvention de 15 millions à laquelle avait droit le soumissionnaire. Seule Catania connaissait tous les détails du projet et l'existence d'une telle subvention. « Est-ce que je peux faire porter la mauvaise gestion de la SHDM à ceux qui sont devant moi ? » a alors demandé le juge Yvan Poulin.

Le juge Poulin est d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises pour questionner la Couronne sur ses arguments. « Je fais ça pour pousser votre réflexion et la mienne », lui a-t-il dit. Il a notamment rappelé que la Ville accordait des avantages aux entrepreneurs qui construisaient des logements sociaux.

La Couronne a terminé ses plaidoiries, mais les parties reviendront brièvement en cour mercredi, car les avocats de la défense souhaitent s'adresser au juge.

Rappelons que dans cette affaire, Frank Zampino fait face à des accusations de fraude, d'abus de confiance et de complot. Les autres accusés sont Paolo Catania, de même que Martin D'Aoust, Pasquale Fedele, André Fortin et Pascal Patrice, tous des employés de Construction F. Catania. Des accusations avaient aussi été portées contre l'ancien directeur général de la SHDM, Martial Fillion, mais il est décédé en 2013. Quant à Bernard Trépanier, ex-collecteur de fonds d'Union Montréal, il subira son procès à compter du 3 avril prochain.

Le Devoir

Attaque de pitbull : l'accusé avance une possible provocation

STÉPHANIE MARIN

à Longueuil

Karim Jean Gilles, l'homme accusé de négligence criminelle pour les graves blessures subies par la petite Vanessa, violemment attaquée par l'un de ses pitbulls en 2015, a plaidé mardi que son chien n'avait jamais attaqué d'humain auparavant et semble avoir laissé entendre qu'il y avait peut-être eu provocation.

Il a aussi dit au juge Pierre Bélisle qu'il n'avait « jamais voulu que quoi que ce soit arrive à quiconque ».

Dans sa brève plaidoirie qui a duré tout au plus 10 minutes, l'accusé a souligné qu'un seul témoin, Neil Alexander, est venu au tribunal expliquer que son chien avait été attaqué par l'un des chiens de l'accusé, alors que les voisins immédiats qui ont des animaux n'ont jamais eu de problème avec les deux chiens. L'accusé a parlé de provocation dans sa plaidoirie.

« Par rapport à l'événement [qu'il n'a pas clairement nommé], je ne sais pas si la situation a été provoquée ou totalement accidentelle », a-t-il dit au juge Bélisle, d'une voix calme et posée. Il avoue toutefois qu'il n'était pas présent et qu'il n'a rien vu.

L'homme n'a par contre pas témoigné à son procès ni fait entendre de témoins.

Décision lundi

La procureure de la Couronne, M^e Claudie Gilbert, avait déclaré sa preuve close lundi.

Elle a fait entendre 12 témoins, dont des voisins qui ont rapporté que les deux chiens de l'accusé étaient souvent en liberté dans le quartier, sans laisse ni collier.

« Je ne sais pas si la situation a été provoquée ou totalement accidentelle »

Karim Jean Gilles

Neil Alexander a témoigné que l'un des chiens de l'accusé a violemment attaqué le sien. Les policiers qui sont intervenus au parc Marquise de Brossard le 20 septembre 2015, après que la fillette de sept ans eut été attaquée, sont aussi venus à la barre des témoins. C'est à cet endroit que le pitbull de l'accusé a saisi la fillette au visage et l'a traînée sur quelques mètres. Il l'avait aussi mordue au cou et elle a subi de nombreuses blessures.

La procureure de la Couronne a plaidé pour sa part que l'accusé a fait preuve de négligence criminelle : il savait que ses chiens étaient dangereux et il n'a rien fait pour empêcher que l'attaque du 20 septembre se produise, a-t-elle déclaré. Son terrain n'était pas entièrement clôturé et il savait que les chiens se retrouvaient souvent dans la rue, chez les voisins ou dans le parc à proximité. « On n'est même pas en train de se demander s'il a pris des mesures adéquates, a lancé M^e Gilbert. Il n'en a pris aucune. »

Karim Jean Gilles est passible de 10 ans d'emprisonnement. Le juge va rendre sa décision jeudi.

La Presse canadienne

Un ex-juré réclame des dommages pour trouble de stress post-traumatique

Un militant pour les droits des jurés réclame 100 000 \$ en dommages aux gouvernements fédéral et ontarien pour le stress post-traumatique subi pendant un long procès pour un meurtre particulièrement sordide. Mark Farrant a été juré pendant cinq mois, en 2014 à Toronto, au procès de Farshad Badakhshan, reconnu coupable du meurtre de sa compagne, Carina Petrache. Au cours du procès, les jurés ont appris que l'accusé avait poignardé l'étudiante puis avait mis le feu à leur logis. La jeune femme, gravement brûlée, avait réussi à s'enfuir, mais elle

est morte lors de son transport à l'hôpital. Après le long procès, M. Farrant a reçu un diagnostic de trouble de stress post-traumatique, et il a commencé à militer pour que les jurés qui entendent des causes particulièrement horribles puissent bénéficier d'un soutien psychologique. Il compare ces traumatismes à ceux, déjà reconnus, que subissent les premiers répondants. Dans sa poursuite, M. Farrant réclame des dommages pour avoir été « soumis pendant le procès à des éléments de preuve explicites et perturbants ». Il soutient que depuis ce procès, il a souffert d'anxiété, de dépression, d'insomnie, de perte d'appétit et de baisse de revenus. Il allègue que cela « continue d'avoir un impact négatif sur ses liens familiaux ».

La Presse canadienne



AGENCE FRANCE-PRESSE

Le directeur général d'Oxfam au Royaume-Uni, Mark Goldring, la présidente du conseil d'administration, Caroline Thomson, et la directrice générale d'Oxfam international, Winnie Byanyima, ont comparu mardi devant le Parlement britannique.

SCANDALE SEXUEL

La direction d'Oxfam se confond en excuses

SONIA DELESALLE-STOLPER

à Londres

Après les révélations du *Times* sur les pratiques de l'association en Haïti, les responsables de l'ONG étaient entendus par une commission parlementaire à Londres. Mark Goldring, son directeur général au Royaume-Uni, a reconnu de nombreuses « erreurs ».

La commission a voulu intervenir très vite, alors que les questions fusaient déjà vers Mark Goldring, directeur général d'Oxfam au Royaume-Uni. « Permettez-moi de dire une chose. J'ai passé ma vie à me battre pour le droit des femmes. J'ai honte. J'ai mal », a déclaré Winnie Byanyima, responsable d'Oxfam international. L'état-major de l'organisation caritative britannique a passé deux heures difficiles mardi. Un comité parlementaire exceptionnel avait été convoqué en urgence après les révélations du *Times* sur des abus sexuels perpétrés par des membres de son personnel.

Au fil des minutes, on a perdu le compte des excuses. Mark Goldring, à la tête de l'organisation depuis mai 2013 — donc après les faits rapportés dans le *Times* qui datent de 2010 —, a commencé par s'excuser de s'être emporté dans une interview donnée au *Guardian*, dans laquelle il jugeait que ses employés n'avaient tout de même pas « tué des bébés dans leurs berceaux ». Il a reconnu que sa remarque était inappropriée et liée au niveau de stress auquel il est soumis depuis le 9 février. Ce jour-là, le *Times* révélait que des membres du personnel d'Oxfam avaient utilisé

des prostituées lors de leur programme d'aide mis en place après le tremblement de terre en Haïti, en 2010.

« C'était une erreur »

Sept membres du personnel avaient alors quitté l'organisation. Le directeur d'Oxfam en Haïti, le Belge Roland van Hauwermeiren, 68 ans, l'un des principaux concernés par les accusations, avait été autorisé à démissionner avant la fin de l'enquête. « C'était une erreur, il aurait dû être licencié », a reconnu Mark Goldring. À l'époque, un rapport vague avait été transmis à la Charity Commission, l'organisme gouvernemental de régulation des ONG. Il ne spécifiait pas la teneur des accusations. « C'était une erreur », a encore répété Mark Goldring. « Oxfam a pris la mauvaise décision à l'époque, mais elle l'a prise de bonne foi », a-t-il estimé, pour préserver le programme en cours qui « apportait de l'aide à un million de personnes en Haïti ».

26 nouveaux cas

Le rapport d'enquête interne détaillé, rédigé en 2011 et qui indique que certaines des victimes ou des lanceurs d'alerte dans cette affaire ont reçu « des menaces », a finalement été publié lundi. Une copie a été remise au gouvernement d'Haïti, avec les « excuses » d'Oxfam aux Haïtiens. Ce rapport indique notamment que l'un des employés licenciés a été plus tard réembauché dans un programme de l'ONG et qu'un autre a reçu une lettre de recommandation rédigée par un de ses coresponsables des abus, le tout au nom d'Oxfam.

L'ONG, qui emploie quelque 5000 salariés et 23 000 volon-

7000

C'est le nombre approximatif de citoyens qui ont cessé de verser des dons

taires dans 90 pays, est aux abois. Environ « 7000 particuliers ont suspendu leurs donations depuis les révélations, et les entreprises sont en phase de réflexion » sur leur soutien futur, a révélé Mark Goldring. Depuis les révélations du *Times*, vingt-six autres cas d'abus, dont seize à l'étranger, ont été mis au jour. La réputation et l'efficacité de l'ONG, mais aussi de tout le secteur humanitaire, sont en jeu.

« Oxfam n'est pas la seule concernée »

Pourtant, après l'affaire de 2011, un système de prévention avait été mis en place par Oxfam. Les moyens, peut-être par manque de volonté, n'ont pas suivi. Helen Evans en sait quelque chose. Le 12 février, elle donnait une interview télévisée puis publiait un communiqué relatant ses déboires au sein de l'organisation, alors qu'elle était responsable du service de prévention de 2012 à 2015. « Ce qui s'était passé en Haïti était inexcusable et l'organisation a cherché à réagir, a-t-elle expliqué. Haïti n'était pas un incident isolé. »

Les problèmes ont commencé à ce moment-là. « À mesure que l'ampleur du problème se faisait jour, l'organisation n'a pas pris les mesures nécessaires. » Au fil des mois, elle réclame des ressources supplémentaires mais n'est pas enten-

due, ni par la direction, ni par la Charity Commission à laquelle elle finit par se confier. Elle lance des alertes, auprès de son député, du secrétariat au Développement international et du ministère de l'Intérieur. « Aucune action n'a été prise, en conséquence. Ayant épuisé toutes les possibilités d'alerte, j'ai arrêté », dit-elle, avant de souligner avec force le fait qu'« Oxfam n'est pas la seule concernée. Les ONG ne sont pas les seules concernées » par le problème des abus sexuels et de pouvoir.

Devant les députés, Mark Goldring a reconnu qu'Oxfam « n'a pas pris assez au sérieux les remarques d'Helen Evans et n'a pas réagi assez vite ». Il s'est dit prêt à travailler avec les autres ONG pour élaborer un système de prévention plus efficace, comme un « passeport humanitaire ». Oxfam vient de créer une base de données pour croiser toutes les références de son personnel.

Auditionnée après Oxfam, la direction de l'ONG Save the Children a également souligné la nécessité de mettre en place des règles communes. « Il faut que toutes les ONG soient animées d'une volonté commune », a déclaré Kevin Watkins, directeur général de Save the Children, qui a publié plusieurs rapports sur les abus sexuels au sein des ONG. « Il ne s'agit pas d'une ou de deux personnes véreuses, mais d'un problème réel et systémique, a-t-il dit. Certains disent que les médias nous traitent mal, que nous sommes un peu des victimes dans cette affaire. Que les choses soient bien claires : les seules victimes, ce sont les personnes qui ont été abusées. »

Libération

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Service de gestion et planification immobilière

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5942

Descriptif : Travaux de transformation majeure de l'auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard L'ouverture des soumissions prévue pour le 21 février est reportée au **28 février 2018**, à 10h30, au service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Fait à Montréal, le 21 février 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Unité Est
Direction de la Gestion Stratégique
des Réseaux d'Eau

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 10252

Descriptif : Travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal

Date d'ouverture : 14 mars 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.infos.dgsre@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 21 février 2018.

Visite supervisée des lieux : ☒ N/A.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 21 février 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Avis public de notification

(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à 9246-2423 QUÉBEC INC. & MARTIN PAQUETTE de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, Qc. dans les 30 jours afin de recevoir : Demande introductive d'instance, Avis d'assignation. Pièces P-1 à P-3, qui y ont été laissés à votre attention dans le numéro de cause **500-22-244993-187**. Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice. Le présent avis est publié à la demande de Donovan Lavallée-Landry, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier les procédures ci-haut mentionnées. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Laval, le 19 février 2018

Sylvain Brouillard,

huissier de justice

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de :

9303626 CANADA INC.

Avis est par les présentes donné que **9303626 CANADA INC.**, société légalement constituée selon la Loi et ayant sa place d'affaires au 233, boul. St-Elzéar ouest, à Laval (Québec) ayant déposé un avis d'intention de faire une proposition le 28^e jour d'août 2017 et ayant omis de déposer ladite proposition dans les délais prescrits par la Loi, la déitrice est par conséquent réputée avoir fait dès lors une cession le 12^e jour de février 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5^e jour de mars 2018 à 14h30 de l'après-midi au bureau du syndic, 1435, rue St-Alexandre, bureau 900 à Montréal (Québec).

Fait à Montréal, ce

13^e jour de février 2018.

André Allard, CPA, CA, SAI

Responsable désigné

André Allard & Associés Inc.

Syndics autorisés en insolvabilité

1435, rue Alexandre, #900

Montréal (Qc) H3A 2G4

Tél. : (514) 282-6767

Télex. : (514) 282-6776

Suite des
avis de la
page A 2

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA FAILLITE

Dans l'affaire des faillites de :

9297-3759 QUÉBEC INC.

CHERIF TADROS INC.

Avis est par les présentes

donné que la faillite de **9297-**

3759 QUÉBEC INC., société

légalement constituée selon la

Loi et ayant fait affaires au 233,

boul. St-Elzéar ouest, dans la

ville de Laval (Québec) est sur-

venue le 12^e jour de février

2018 et que la première assem-

blée des créanciers sera tenue

le 5^e jour de mars 2018 à

14h00, au bureau du syndic au

1435, rue St-Alexandre, bureau

900 à Montréal (Québec).

Fait à Montréal, ce

13^e jour de février 2018.

André Allard, CPA, CA, SAI, Responsable désigné

André Allard & Associés Inc.

Syndics autorisés en insolvabilité

1435, rue St-Alexandre, bureau 900, Montréal (Qc) H3A 2G4

Tél. : (514) 282-6767 • Téléc. : (514) 282-6776

ASSOCIATION D'HOSPITALISATION

CANASSURANCE

AVIS D'ASSEMBLÉES

ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

Avis est donné aux souscripteurs que l'assemblée annuelle et une assemblée extraordinaire du Conseil des gouverneurs de l'Association se tiendront au Club Mont-Royal, 1175 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, le mercredi 21 mars 2018 à 18 h pour :

a) recevoir le rapport annuel du Conseil d'administration et les états financiers de l'Association pour la période se terminant le 31 décembre 2017;

b) élire les nouveaux gouverneurs, les membres du Conseil d'administration, les officiers, les membres du Comité de nomination; nommer les vérificateurs et traiter toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie;

c) adopter un règlement fixant le montant global de la rémunération à être versée aux administrateurs au cours de l'année 2018; et

d) adopter le Règlement No. 1-A 2018 – règlement ayant trait d'une manière générale à l'administration des affaires de l'Association – en remplacement du Règlement No. 1-A 2017 de l'Association.

Par ordre du Conseil des gouverneurs

Le secrétaire-trésorier honoraire

Michel Robillard

Montréal, 21 février 2018

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 18-16684

Descriptif : A89 – Service de fourrière animale sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle

Date d'ouverture : 12 mars 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Johanne Langlois, agent d'approvisionnement II : 514 868-5957

Appel d'offres : 18-16777

Descriptif : A86 – Travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2018

Date d'ouverture : 12 mars 2018

Dépôt de garantie : 2% (cautionnement et/ou chèque visé)

Renseignements : Francesca Raby, agent d'approvisionnement II : 514 872-4907

Appel d'offres : 18-16796

Descriptif : A57 – Fourniture et installation de supports à vélo pour l'arrondissement Rosemont – La Petite Patrie

Date d'ouverture : 12 mars 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Francesca Raby, agent d'approvisionnement : 514 872-4907

Appel d'offres : 18-16804

Descriptif : Location court terme de six (6) fourgonnettes avec engin élévateur à nacelle à bras télescopique pour une période de douze (12) mois sans opérateur, avec entretien et accessoires

Date d'ouverture : 12 mars 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Renée Veillette, agent d'approvisionnement : 514 872-1057

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 18-16719

Descriptif : Services professionnels pour l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et la promotion de la programmation des Rendez-vous du parc Frédéric-Back (2018), une programmation estivale axée sur le plein air, l'environnement et les initiatives communautaires.

Date d'ouverture : 14 mars 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Patricia Teullet Febres, agent d'approvisionnement II : 514 872-1032

Appel d'offres : 18-16724

Descriptif : Services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive – service de l'eau (36 mois)

Date d'ouverture : 12 mars 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Louise Venne, agent d'approvisionnement II : 514 868-5944

Appel d'offres : 18-16742

Descriptif : Services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de changement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal

Date d'ouverture : 21 mars 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Matthieu Crôteau, agent d'approvisionnement II : 514 872-6777

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 21 février 2018

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 21 février 2018

Le greffier de la Ville

Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures de la voirie et des transports

Direction des infrastructures

Appel d'offres : 405516

Travaux de voirie dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie. (PCPR 2018)

L'ouverture de la soumission prévue pour le **21 février 2018** est reportée au **28 février 2018** à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 21 février 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-16396

Services professionnels pour l'évaluation des stations de pompage d'égouts du réseau secondaire

L'ouverture des soumissions prévue pour le 21 février 2018 est reportée au 28 février 2018 à 10h30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 21 février 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** :

Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** :

Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE

avisdev@ledevoir.com

Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 février 2018.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20) Ordonnance OCA18 17005 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1;

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8^e) Ordonnance OCA18 17006 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8) Ordonnance OCA18 17007 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accés Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 21 février 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres

Montréal

ESPACE POUR LA VIE
(Muséums nature de Montréal)
Services Techniques

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **10h30** à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : JA-00100-2T

Descriptif : Réaménagement des sentiers du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal.

Le projet consiste, dans un cadre patrimonial, à réaménager les sentiers du Jardin de Chine incluant des travaux de démolition, d'excavation de béton, de maçonnerie, de paysagisme, d'électricité etc.

Date d'ouverture : 12 mars 2018

Dépôt de garantie : 10 % du montant de la soumission

Renseignements : Ahmed Abed, gestionnaire immobilier, à : eply-appel_doffres@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 21 février 2018

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 21 février 2018

Le greffier de la Ville

Yves Saindon

ACTUALITÉS



«La survie de [plusieurs] espèces dépend directement de l'efficacité de leur camouflage», assure le biologiste américain L. Scott Mills, de l'Université du Montana.

Quand le renard ou le lièvre laissent tomber le blanc pour survivre au changement climatique

Renard polaire, lièvre variable, perdrix des neiges... De nombreux animaux à couleur changeante sont handicapés par leur camouflage quand il n'y a pas de neige en hiver. Mais certaines populations laissent tomber le manteau d'hiver pour s'adapter au réchauffement.

CAMILLE GÉVAUDAN

Ils sont tout bruns l'été et tout blancs l'hiver: de nombreuses espèces d'animaux adaptent la couleur de leur pelage à la saison pour mieux se camoufler. C'est par exemple le cas du renard arctique, du lagopède alpin (ou perdrix des neiges), ou du lièvre d'Amérique — également appelé lièvre variable pour son pouvoir de caméléon... Autant d'adorables bestioles vivant dans les régions nordiques et montagneuses, qui arborent une robe grise ou brune pour courir sur la terre et les rochers à la belle saison, et se transforment en boules de poils blanches quand viennent les jours froids, pour se fondre dans le manteau neigeux. Le problème, c'est que de la neige, on en trouve de moins en moins.

« Comme des ampoules étincelantes »

Une étude publiée dans le prochain numéro de la revue *Science* s'intéresse pour la première fois à l'ensemble des es-

pèces photogéniques (sensibles aux effets chimiques de la lumière) dont le manteau change de couleur selon la saison, et creuse le lien avec le réchauffement climatique qui les met en grave danger. « La survie de toutes ces espèces dépend directement de l'efficacité de leur camouflage, que l'évolution a délicatement conditionné pour correspondre à la durée moyenne de l'enneigement hivernal », explique le biologiste américain L. Scott Mills, de l'Université du Montana, premier signataire de l'étude. « Le signal qui déclenche le changement de couleur du brun vers le blanc est la longueur du jour — qui, comme on le sait, est un excellent métronome pour suivre l'arrivée et le départ de l'hiver. » Mais quand les chutes de neige ne suivent pas le changement de saison, « les animaux blancs l'hiver affrontent des jours de péril mortel, où ils sont comme des ampoules étincelantes dans un environnement de couleur sombre ».

Le laboratoire Mills de l'Université du Montana s'est fait une

spécialité d'étudier le changement de couleur chez les lièvres d'Amérique, et a déjà prouvé dans de précédents travaux que les lapins « mal assortis » (blancs sur fond de terre ou bruns sur fond de neige) ont plus de chances d'être tués. Leur comportement montre par ailleurs qu'ils n'ont pas conscience de porter la mauvaise couleur et d'être plus visibles que leurs congénères bien assortis; ils ne tentent donc rien pour se montrer discrets et s'adapter à la situation problématique.

Certains animaux abandonnent la collection automne-hiver

Les recherches du Mills Lab s'étendent désormais à 21 espèces vertébrées qui partagent la même caractéristique, et les biologistes remarquent un nouveau fait intéressant: « L'évolution à long terme a façonné certains individus, dans chaque espèce, pour garder leur couleur brune en hiver et s'adapter à un environnement moins enneigé ou sans neige (par exemple dans les zones méridionales ou côtières). »

Huit de ces espèces dont certains individus ne changent pas de couleur ont été suivies de près pour en cartographier les populations: les chercheurs ont défini dans

quelles régions on trouve uniquement des animaux blancs en hiver, dans quelles régions ils restent tous bruns, et dans quelles régions enfin les blancs et les bruns se côtoient. Il s'avère que la mode change vite dans ces régions « mixtes »: les uns après les autres, les animaux y abandonnent la collection automne-hiver pour adopter le brun permanent. C'est une bonne nouvelle pour eux: ils sont capables de faire machine arrière après des milliers d'années d'évolution et de s'adapter rapidement au changement climatique.

Il y a là beaucoup d'espoir, si les animaux des régions mixtes pouvaient « disperser leurs gènes aux populations adjacentes qui deviennent blanches l'hiver ». La jolie teinte immaculée des renards, des oiseaux et des lapins du Nord finirait par disparaître de certaines régions, mais les espèces seraient sauvées. Ces « zones polymorphes » sont donc de promoteurs « outils pour la conservation » de la biodiversité, plaide L. Scott Mills dans *National Geographic*. Le chercheur propose d'en faire des zones protégées, tremplins pour un « sauvetage évolutif ».

Libération

Faire plus de place aux autochtones dans le récit collectif, grâce aux archives

BOB WEBER

« Nous sommes ce qu'on choisit de se rappeler, mais aussi ce qu'on choisit d'oublier. »

Sur fond de réconciliation et de décolonisation, Bibliothèque et Archives Canada revisite la mémoire collective des autochtones et tente de rendre des milliers de documents plus accessibles et plus respectueux de leur passé.

Dans le cadre d'un projet doté de 12 millions, l'agence fédérale souhaite notamment embaucher des archivistes autochtones pour travailler sur le terrain, au sein des communautés, et pour accorder aux principaux intéressés plus de contrôle sur le matériel recueilli.

La « décolonisation du récit collectif » constitue présentement un enjeu brûlant pour ceux qui sont chargés de répertorier, classer et rendre accessibles les documents qui racontent l'histoire du pays. Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada recommandait notamment aux archivistes de revoir leur travail en prenant davantage en compte les autochtones.

« Les archives sont les instruments de la bureaucratie, du pouvoir », explique Greg Bak, historien et archiviste à l'Université du Manitoba. « Les archives peuvent contribuer à fixer et à préserver une vision coloniale des relations » entre les peuples.

Les archives nationales, par exemple, conservent les documents administratifs des pensionnats fédéraux pour autochtones, mais ces archives témoignent très peu de la souffrance subie par les enfants dans ces établissements tenus par des communautés religieuses.

Bibliothèque et Archives Canada embauche sept archivistes autochtones qui parcourront le pays à la recherche de documents actuellement conservés dans les communautés, mais aussi pour entendre les récits de la bouche même des autochtones, explique Johanna Smith, directrice des services à la communauté. « L'intérêt est certain: chaque fois qu'on en parle, quelqu'un quelque part nous dit: "On a un congélateur plein de rubans magnétiques, qui auraient vraiment besoin d'un peu d'attention." »

L'agence fédérale ne souhaite pas, par contre, centraliser tous ces documents à Ottawa: on

veut plutôt les laisser au sein même des communautés.

« Droits d'auteur culturels »

L'agence songe aussi à modifier la notion de droits d'auteur, pour parler plutôt de « droits d'auteur culturels ». Actuellement, les documents sont liés à la personne qui les a produits. Mais qu'en est-il de l'auteur d'un récit qui a été enregistré par quelqu'un d'autre?

Le personnel de Bibliothèque et Archives Canada fouille aussi dans les documents existants afin de trouver des perles rares qui pourraient intéresser les autochtones. « Nos fonds sont énormes. Nous allons procéder à des recherches ciblées [...] avec l'aide d'archivistes autochtones afin de déterminer les collections qui pourront être numérisées », indique M^{me} Smith.

Par ailleurs, l'Association canadienne des archivistes, qui regroupe notamment des professionnels de 125 institutions, offre une bourse à des étudiants autochtones. Elle a aussi mis sur pied un groupe de travail afin de partager l'expertise et de trouver les meilleures façons d'appliquer les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. « Il n'existe aucun manuel d'instruction, explique la directrice, Jo-Anne McCutcheon. Chaque communauté est différente, les relations entre colons et autochtones se sont développées différemment, alors ça complique les choses. »

Des archivistes au Manitoba revisitent aussi la fameuse classification de la Bibliothèque du Congrès américain, outil premier de toute recherche dans les fonds d'archives, afin de dépolluer le langage. De leur côté, des archivistes de la Ville d'Edmonton réécrivent la description de fonds d'archives, pour ne plus au moins reprendre des termes péjoratifs utilisés dans les documents historiques eux-mêmes.

« Les archives ne sont pas nécessairement neutres, rappelle Raymond Frogner, archiviste pour la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Les archivistes, et ceux qui consultent les documents, doivent s'assurer que le vécu de chacun est reflété dans les récits. Nous sommes ce qu'on choisit de se rappeler, mais aussi ce qu'on choisit d'oublier. »

La Presse canadienne

Davantage d'accidents ferroviaires en 2017

Ottawa — Le nombre d'accidents ferroviaires a augmenté en 2017, par rapport à 2016, alors que les accidents aéronautiques et maritimes, eux, connaissent des baisses.

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a publié mardi matin des statistiques préliminaires sur les accidents de transport. Une analyse plus détaillée de ces chiffres sera offerte au printemps.

En attendant, on constate qu'il y a eu 1090 accidents ferroviaires en 2017, soit 21% de plus qu'en 2016. Mais le nombre d'accidents de l'année qui vient de se terminer s'inscrit dans la moyenne quinquennale qui est de 1028.

Les accidents maritimes, eux, ont baissé de 10% par rapport à 2016. Mais encore là, le nombre — 276 accidents en 2017 — est comparable à la moyenne quinquennale qui est de 284.

Il y a eu 239 accidents aéronautiques en 2017. Dans ce secteur, le nombre d'accidents est à la baisse depuis cinq ans. La moyenne quinquennale est de 259.

Le BST comptabilise dans une autre colonne les incidents. Le bureau note ainsi qu'il y a eu 921 incidents aéronautiques en 2017, dont la première collision entre un avion commercial et un drone.

Enfin, le transport par pipeline est aussi surveillé par le BST. En 2017, il y a eu 125 événements, soit cinq accidents et 120 incidents. De tous ces événements, 72 ont entraîné un rejet du corps de la canalisation. Et on a noté un accident qui a conduit à une blessure grave, la première depuis 2012.

La Presse canadienne



Un déraillement de train s'est produit à Laval, le 13 octobre 2017.



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Sudoku

par Fabien Savary

		9				3	
3	5		6	2		8	
				1			6
			7			9	
7		8				2	
6			5		2	1	8
8		6				4	
	2		3	7			
			4			9	

Niveau de difficulté : MOYEN

3836

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

2	8	3	4	7	6	9	5	1
7	9	1	5	2	8	3	6	4
5	6	4	3	1	9	2	8	7
3	4	8	6	9	1	5	7	2
1	5	2	8	3	7	4	9	6
6	7	9	2	4	5	8	1	3
8	2	7	1	5	3	6	4	9
4	1	5	9	6	2	7	3	8
9	3	6	7	8	4	1	2	5

3835

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

1019

C'est le nombre d'accidents ferroviaires au Canada en 2017. Il s'agit d'une hausse de 21% par rapport à l'année précédente.

ÉDITORIAL

BUDGET FÉDÉRAL

L'absence d'audace

Mardi prochain, le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, présentera son troisième budget. Alors que l'ALENA est menacé par un président américain protectionniste qui réduit les impôts et s'attaque à tout ce qui n'est pas américain, les libéraux canadiens se contentent de faire le mort dans l'espoir de se faire oublier. Est-ce suffisant?



Après la baisse d'impôt pour les familles accordée en 2016, le deuxième budget Morneau présenté l'an dernier avait beaucoup déçu par son manque d'envergure et l'absence d'initiatives fortes. Tout au long du document de 350 pages, on pouvait lire que le gouvernement allait «étudier», «consulter», «revoir», «examiner», «proposer», autant de termes qui laissent croire qu'on n'est toujours pas prêt à agir.

En fait, à l'exception des quelques mesures pour favoriser l'innovation, seule la promesse de faire le ménage dans les privilèges fiscaux laissait croire que ce gouvernement donnerait suite à son engagement électoral de corriger les iniquités.

Or, la plupart des corrections annoncées quelques mois plus tard au traitement fiscal des propriétaires de PME, y compris les professionnels formés en compagnie, n'ont pas résisté aux critiques des lobbies pro-PME et pro-médecins choqués de perdre quelques privilèges payants.



JEAN-ROBERT SANSEFAÇON

Affaibli par les attaques répétées de l'opposition au sujet de ses propres affaires dont il avait omis de confier la gestion à une fiducie sans droit de regard, le ministre Morneau n'a pas eu la force d'imposer sa réforme, dont il ne subsiste aujourd'hui que des vétilles dont les mêmes lobbies continuent de réclamer le report, sinon l'abolition complète.

2018 n'étant pas encore une année électorale, il est à prévoir que le budget qui sera présenté la semaine prochaine sera malheureusement du même bouillon dilué à la «classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie», en attendant le dernier exercice précédant les élections.

Pourtant, Dieu sait qu'il y aurait beaucoup à faire dans le contexte de la concurrence acharnée que se livrent les pays pour attirer chez eux les investissements et les talents.

Depuis que l'Administration américaine a réduit les impôts d'entreprises, le mois dernier, les milieux d'affaires canadiens ont accru la pression pour qu'Ottawa en fasse autant. A les entendre, même le dépanneur du coin risque de subir la concurrence des nouveaux taux d'imposition américains.

En fait, comme des économistes de la Banque TD viennent de le souligner, le Canada conserve un avantage grâce aux coûts de la santé qui sont assumés collectivement. Avant d'accorder quelque baisse d'impôt supplémentaire aux entreprises, le gouvernement Trudeau devrait se montrer plus innovateur dans les moyens utilisés pour stimuler la productivité des entreprises, améliorer la formation de la main-d'œuvre et la participation des jeunes, des femmes et des nouveaux arrivants au marché du travail.

◆ ◆ ◆

À cause de l'évasion et de l'évitement fiscaux, Ottawa se prive volontairement chaque année de quelques milliards de dollars. Volontairement puisque, malgré la connaissance des faits, le gouvernement Trudeau continue de signer des ententes qui se limitent à de l'échange d'informations avec des paradis fiscaux.

En matière de haute technologie, Ottawa vient d'annoncer la création de cinq supergrappes industrielles qu'il financera partiellement au cours des prochaines années, mais il continue de permettre l'invasion sans entrave et sans frais du marché canadien par les multinationales du commerce électronique et de l'information.

A ce propos, la Banque du Canada vient d'ailleurs de soulèver le problème en soulignant qu'à elles seules, les cinq plus grandes sociétés de haute technologie au monde, dont la valeur en Bourse dépasse 3500 milliards de dollars, contrôlent aussi la plus grande partie des données personnelles recueillies sur Internet. Grâce à ces données qui alimentent leurs algorithmes, elles sont aujourd'hui en mesure d'éliminer toute concurrence dans leur propre secteur et dans bien d'autres secteurs commerciaux.

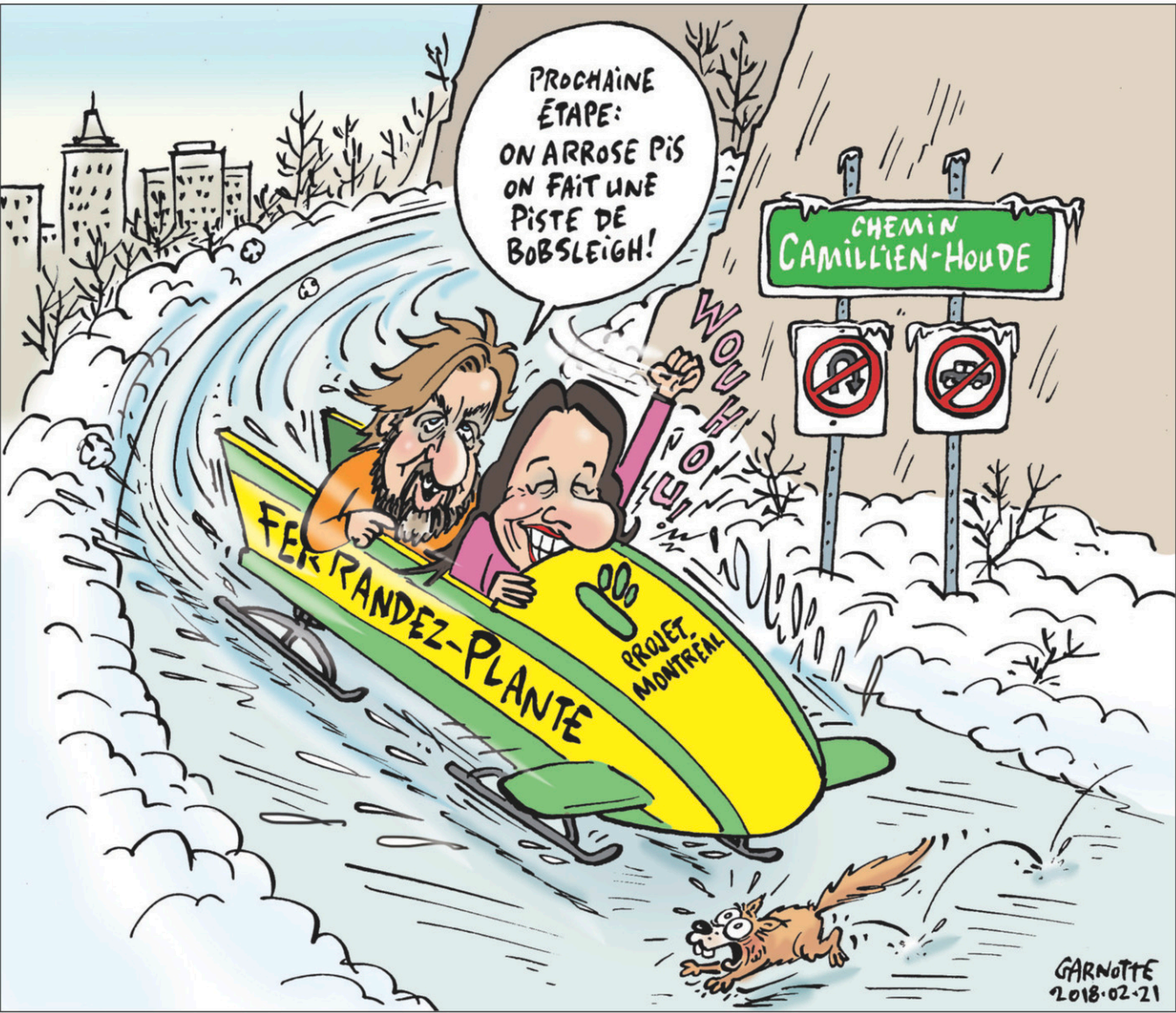
Ces mêmes sociétés sont déjà parvenues à accaparer la plus grande partie de la publicité des médias traditionnels sans avoir à payer quoi que ce soit en retour, pas même les taxes sur les ventes, ni à dédommager qui que ce soit pour utiliser les informations personnelles nécessaires à la vente ciblée de publicité.

Ottawa devrait agir avec détermination pour encadrer ces monopoles transnationaux qui menacent l'emploi de dizaines de milliers de Canadiens en ne respectant pas l'esprit des lois antitrust. En sera-t-il question dans le prochain budget? Les paris sont ouverts.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjointes PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Réponse à l'Association internationale des études québécoises (AIEQ)

En réponse aux différents textes parus dans le quotidien *Le Devoir* et aux lettres transmises au sujet du financement qui est accordé à l'Association internationale des études québécoises (AIEQ) par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), il m'apparaît essentiel de rassurer les membres de l'AIEQ.

Le MRIF soutient financièrement l'AIEQ sans interruption depuis sa création, il y a 20 ans, et compte continuer à l'appuyer. Il reconnaît son apport et son influence, tout comme le reconnaissent les personnes associées aux activités de l'AIEQ au fil des ans. J'ai moi-même collaboré étroitement avec les membres de cette organisation lors d'affectations à l'étranger.

Le modèle d'aide financière du gouvernement du Québec a effectivement évolué au cours des dernières années. Il s'est transformé en soutien financier direct et en fourniture de services. Notamment, le ministère a mis davantage de ressources humaines à la disposition de l'organisme en plus d'assumer ses frais de loyer et certaines dépenses de programme. Au net, les changements apportés au mode de financement ont eu pour effet de maintenir le niveau de soutien octroyé à l'AIEQ, voire à l'augmenter. Bien que l'Association ait réduit ses activités et services, il importe de rappeler qu'à aucun moment celle-ci n'a été fermée.

Puisque l'AIEQ bénéficie de fonds publics, le gouvernement du Québec doit veiller à ce que ses pratiques respectent les principes reconnus de bonne gouvernance,

et surtout que la pérennité de la mission de l'AIEQ soit assurée. Rappelons que les statuts de l'AIEQ établissent clairement les exigences administratives, de gouvernance et de financement que l'organisme s'est engagé à respecter.

Par ailleurs, le MRIF a travaillé étroitement avec l'AIEQ au cours de la dernière année pour trouver des moyens concrets permettant de réaliser pleinement sa mission. À l'automne 2017, l'AIEQ a déposé son plan de financement autonome pour le ramener à celui de 2014-2015 et a proposé plusieurs mesures lui permettant d'augmenter ses revenus autonomes à compter de 2018-2019.

En terminant, il importe de réitérer que le MRIF a toujours contribué au financement de l'AIEQ sans jamais remettre en question l'apport de cette organisation au regard de l'action internationale du Québec. Nous sommes convaincus que les solutions qui seront annoncées et mises en place prochainement permettront d'assurer la pérennité de la mission de l'AIEQ, et ce, pour la plus grande satisfaction de ses membres.

Jean-Stéphane Bernard
Sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie
Le 19 février 2018

No\$ médecin\$ spécialiste\$

Les augmentations de revenus consenties par le gouvernement aux médecins spécialistes m'indignent au plus haut point, considération faite des besoins immenses de nos systèmes de santé et d'éducation. Je suis certain de ne pas être le seul citoyen à sentir cette rage. Messieurs les docteurs Couillard et Barrette se sont bien assurés d'avoir une belle situation salariale

pour leur retour en clinique!

Et vous savez quoi, Messieurs Barrette et Couillard, cette entente avec les médecins spécialistes vous mènera à votre perte en octobre prochain; je l'espère vivement!

Jacques Sideleau
Montréal, le 16 février 2018

Les valeurs occidentales

«Il est impératif que... les valeurs occidentales prévalent», écrit M. Jacques Légaré dans sa lettre d'opinion sur les valeurs à l'école. Quoique je sois d'accord avec les valeurs qu'il prône, je trouve bien malheureux qu'il qualifie ces valeurs d'«occidentales». Il n'y a pas de valeurs occidentales qu'on puisse sérieusement opposer en bloc aux valeurs «orientales». Le Québec a ses valeurs; le ROC a ses valeurs; les États-Unis ont leurs valeurs; tous les pays européens ont leurs propres séries de valeurs et ces valeurs s'opposent entre elles tout autant qu'elles se rejoignent. Pensons simplement à la question de l'avortement (libre et gratuit dans certains pays et totalement interdit dans d'autres). Pensons à la question des armes à feu, à celle de la peine de mort, à celle du droit des minorités de disposer d'elles-mêmes et à une multitude d'autres questions sur lesquelles les Occidentaux ne parviennent vraiment pas à s'entendre. La civilisation occidentale n'est ni homogène ni exemplaire et elle véhicule toutes sortes de valeurs, dont plusieurs méritent d'être remises en question. Les valeurs que nous voulons défendre et partager doivent être universelles et non pas simplement particulières ou propres à notre seule société.

Claude Guay
Sherbrooke, le 19 février 2018

LIBRE OPINION

Fin du déclin au Parti québécois

LOUISE HAREL

Assemblée nationale du Québec 1981-2008, ministre sous quatre premiers ministres, présidente de l'Assemblée nationale

J'ai failli passer tout droit et me priver de la lecture du texte «*Échec et détresse du Parti québécois*», signé Michel Héroux, que *Le Devoir* a publié sur sa page éditoriale le 13 février dernier. J'avais déjà, au cours des dernières décennies, amplement eu l'occasion d'additionner les déclarations de décès du Parti québécois.

En 1987, alors que M. Jacques Parizeau m'avait demandé de le remplacer à Toronto à l'assemblée annuelle de l'Association des journalistes canadiens, qui avaient, eux, déjà écrit l'építaphe, j'avais dénombré huit déclarations de décès émanant de personnalités diverses et publiées, au cours des deux décennies précédentes, dans les médias québécois.

Mon propos est que cette fois-ci, ce n'est pas

seulement la survie du Parti québécois qui est en cause lors de l'élection d'octobre prochain, mais une certaine idée du progrès social et du singulier modèle québécois qui en est résulté en Amérique du Nord.

Plutôt que de discréditer la nomination d'une vice-chef comme un aveu de faiblesse de Jean-François Lisée, j'y vois enfin le signe pour le prochain scrutin en octobre d'une orientation sociale-démocrate affirmée, telle que représentée par Véronique Hivon.

Ce choix a tardé, certes, mais la position de centre gauche que le Parti québécois choisit d'occuper est à la fois fidèle à l'empreinte progressiste que ses politiques ont introduite dans l'ADN québécois et fidèle aux aspirations des Québécois eux-mêmes à l'égard de leur État national.

Des politiques d'avant-garde

Il y a un peu plus de 20 ans, les citoyens québécois et leurs familles ont pu bénéficier

de politiques d'avant-garde en Amérique du Nord, instaurées par le Parti québécois; assurance médicaments, perception par l'État des pensions alimentaires, centres de la petite enfance, politique familiale, congé parental, équité salariale, charge fiscale favorable aux familles, participation citoyenne au niveau local et régional, reconnaissance de l'économie sociale; des changements institutionnels majeurs sont aussi survenus, telles les commissions scolaires linguistiques plutôt que confessionnelles.

Alors qu'en 2018, nos services publics, particulièrement en matière de santé et d'éducation, sont dans un piètre état et nécessitent une approche mobilisatrice avec l'appui de notre État national, il faudrait pour mettre fin au règne honni du gouvernement libéral choisir la CAQ, qui réclame plus de privé, moins de collectif et de solidarité?

Pour ensuite se retrouver à porter le macaron, comme en 2004, «on n'a pas voté pour ça»?

Oui, la nomination de Véronique Hivon est significative, comme le furent celles de Jacques Parizeau par René Lévesque à une autre époque, et de Lucien Bouchard par Jacques Parizeau, et exige que les orientations du Parti québécois matérialisent les espoirs que cette nomination porte. Le sur-place n'existe ni pour les individus ni pour les sociétés humaines: soit on recule, soit on avance.

Le Québec peut choisir de mettre fin à sa singularité en Amérique du Nord et au modèle d'intervention publique qui lui aura permis de se sortir de son état d'infériorisation chronique, mais s'il décide d'entrer dans le rang avec la CAQ et son parti pris pour les forces du marché dans tous les domaines, autant que cela soit en connaissance de cause.

Il s'agit là d'un choix existentiel autrement plus lourd de conséquences que de vouloir simplement se «débarasser» des libéraux.

IDÉES

La fumée de marijuana dans les immeubles résidentiels



ISTOCK

FRANÇOIS DAMPHOUSSE

Directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs

KARINE FOURNIER

De la firme d'avocats Fasken

La légalisation prochaine du cannabis au pays met à l'avant-scène le débat sur les infiltrations de fumée de cannabis et de tabac secondaire dans les immeubles résidentiels au Québec. Bien des résidents et des propriétaires sont inquiets de l'impact de cette fumée sur leur santé et sur la salubrité de leur propriété.

Ils souhaitent interdire de fumer à l'intérieur même des unités privatives mais hésitent à agir parce que certains avis prétendent qu'il est pratiquement impossible de le faire. Qu'en est-il au juste? Nous croyons qu'il est important de faire le point sur cet enjeu en jetant un regard objectif sur le cadre législatif actuel au Québec et sur la jurisprudence.

Pour commencer, la Cour supérieure de l'Ontario a statué en 2003 «qu'il n'existe pas de droit constitutionnel de fumer, tout comme il n'existe pas de droit constitutionnel de faire l'usage de l'alcool ou d'autres substances avec lesquelles une personne peut également devenir dépendante». La Cour suprême du Canada a souligné la même année que fumer de la marijuana dans un logement relève plutôt d'une préférence quant à son mode de vie et ne saurait être un droit protégé. L'adoption du projet de loi sur le cannabis au fédéral et au provincial ne changera rien à ce statut.

Au Québec, la Loi concernant la lutte contre le tabagisme ne permet déjà plus de fumer de la marijuana et du tabac dans les espaces communs des immeubles résidentiels, et ce, depuis

2008. Cette loi établit en plus une norme minimale à partir de laquelle il est possible d'aller plus loin en matière de restrictions. (Le projet de loi sur le cannabis du Québec, une fois adopté, assujettira le cannabis au même cadre législatif.) Il reste à savoir si des propriétaires qui veulent interdire de fumer de la marijuana et du tabac à l'intérieur d'un logement ou d'un condominium peuvent le faire compte tenu des dispositions du Code civil du Québec concernant le droit à la vie privée.

La Cour du Québec a répondu à cette question en 2008 en statuant que «le droit du fumeur au respect de sa vie privée est limité par le droit des autres occupants d'un immeuble à jouir paisiblement de leur logement. Cette jouissance paisible inclut le droit de ne pas sur-

Bien des résidents et des propriétaires sont inquiets de l'impact de cette fumée sur leur santé et sur la salubrité de leur propriété

bir les effets négatifs de la fumée». La Régie du logement a récemment appliqué ce principe dans un cas où une personne a invoqué son droit à la vie privée pour fumer de la marijuana dans son logement: «La nuisance causée par cette odeur de fumée de marijuana est assez répétitive et persistante pour constituer une source d'ennuis et d'inconvénients sérieux pour les locataires lesquels sont voisins du locataire.»

Dans une décision rendue en 2016, la Régie du logement en est arrivée à la même conclusion dans le cas d'une personne autorisée à fumer de la marijuana pour des fins thérapeutiques: «Ce n'est pas parce qu'une personne ne commet pas une infraction criminelle en possédant ou en consommant de la marijuana prescrite par un médecin que cela crée un droit d'indisposer les voisins en leur imposant ce que

l'on appelle couramment la fumée secondaire.»

Par ailleurs, nous sommes d'avis qu'une interdiction de fumer de la marijuana et du tabac à l'intérieur des condominiums ne modifie aucunement le «caractère» de l'immeuble, soit le fait qu'il s'agisse d'un endroit où les gens demeurent (destination de l'immeuble). Une telle interdiction est similaire à un règlement interdisant la pose d'un plancher flottant, la location à court terme ou encore certains animaux.

Pour la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec, ces règlements ne viennent aucunement affecter la destination de l'immeuble. Selon notre opinion, il suffit ainsi aux copropriétaires d'adopter avec une majorité simple un règlement interdisant de fumer de la marijuana et du tabac dans les condominiums lors de la tenue de leur assemblée annuelle et de déposer ce nouveau règlement dans le registre de la copropriété pour que celui-ci soit valide.

Bien que cette procédure n'ait pas été encore testée au Québec, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a également indiqué qu'il est possible d'empêcher à un copropriétaire de fumer dans son condominium en ayant recours à la clause générale de nuisance incluse dans la déclaration de copropriété.

Dans une autre décision concernant l'usage du tabac, le même tribunal a souligné que la vie commune dans un immeuble résidentiel implique nécessairement l'abandon d'un certain degré d'indépendance et les occupants doivent se soumettre aux règlements qui s'appliquent à l'ensemble de la collectivité.

La jurisprudence continuera évidemment à évoluer sur cette question, mais nous croyons que le portrait est déjà suffisamment clair pour permettre aux gens d'adopter un règlement interdisant de fumer de la marijuana et du tabac dans les unités privatives des immeubles résidentiels.

La loi de la pauvreté galopante

FRANCINE PELLETIER



Il y a plusieurs raisons qui expliquent pourquoi l'entente avec les médecins spécialistes est non seulement une insulte à l'intelligence, mais aussi une pelure de banane pour l'ensemble de la société québécoise. D'abord, l'idée même de rattraper l'Ontario alors que le coût de la vie au Québec, incluant les salaires, est beaucoup plus bas est irrecevable. À ce titre, rattrapons le salaire des menuisiers, des physiothérapeutes, des cuisiniers, des chauffeurs de limousine... Ils font tous plus d'argent là-bas qu'ici.

Ensuite, si jamais la notion d'un certain rattrapage se justifiait, il aurait fallu un contexte différent, un système qui fonctionne, des professionnels de la santé qui n'ont pas peur de se laver les mains, si on peut dire. Tout le contraire de ce qui se passe actuellement. Si la réforme Barrette a démontré une chose, c'est l'urgence d'améliorer un système de santé dysfonctionnel. Or, partout, la solution a été de couper dans le gras, d'éliminer des postes et des structures administratives, d'alléger le plus possible. À une exception près, celle des médecins. À ce chapitre, et passons sur l'énorme conflit d'intérêts qui se manifeste ici, l'approche privilégiée par le docteur en chef a été la carotte plutôt que le bâton, les incitations financières plutôt que les mises à pied.

Seulement, dans les deux cas, la réduction d'effectifs ou les cadeaux en argent, le miracle ne s'est pas produit. Le système québécois est toujours en deçà de celui de l'Ontario, quel que soit le critère appliqué: temps d'attente, accès à un médecin de famille, présence d'infirmières à temps plein, etc. Dans un tel contexte, pourquoi diable devrait-on payer nos médecins 10 à 20 fois plus que monsieur et madame Tout-le-monde? Pour ne rien dire du fait de payer nos médecins 15% de plus que le font les Ontariens eux-mêmes.

La loi de la pauvreté grandissante

Finalement, avec cette entente, le Québec — qui aime rappeler son sens du «vivre-ensemble» — vient d'introniser la notion du 1%, l'inégalité sociale à son meilleur. En obtenant un salaire frôlant le demi-million, les médecins spécialistes se retrouvent en fait dans la stratosphère du 0,21%*** — très très loin au-dessus des deux tiers de la population dont le revenu ne dépasse guère les 60 000\$ par année*. En fait, en 2015, 39% des Québécois gagnaient 25 000\$ ou moins. Or, permettre de telles montagues russes n'est pas sans conséquence.

Partout où les inégalités sociales sont criantes, les indicateurs de bien-être social piquent du nez. L'enrichissement des plus riches n'implique pas seulement l'appauvrissement des plus pauvres, en d'autres mots, ce que Marx appelait la «loi de la pauvreté grandissante».

Une répartition inégale des revenus appauvrit également la vie en société comme telle. De nombreuses études ont démontré que tous les facteurs qui mesurent l'harmonie d'un pays, tous les aspects qui le rendent attrayant — le taux de littératie, de santé, de non-violence, de confiance envers les institutions — sont affectés négativement par l'inégalité de revenus.

Même dans des pays riches comme les États-Unis, Singapour, la Grande-Bretagne, mais où les inégalités sociales sont parfois criantes, la mortalité infantile, le taux de décrochage, la santé mentale, la mobilité sociale... affichent de très mauvais scores comparativement aux pays scandinaves, par exemple. Ce qui fait dire au professeur Richard Wilkinson, auteur de *The Impact of Inequality*, que «si les Américains veulent vivre le rêve américain, ils devront vivre au Danemark». Selon le sociologue anglais, l'inégalité financière agit sur une société comme de l'acide sur la carrosserie d'une auto. C'est un destructeur du tissu social.

Si le Québec/Canada n'affiche pas les inégalités criantes qu'on retrouve aux États-Unis ou ailleurs, tous nos indicateurs de bien-être social sont néanmoins deux fois plus faibles que ce qu'on retrouve dans les pays scandinaves. Contrairement à ce qu'on aimerait croire, la cohésion sociale, la confiance en soi, la confiance dans notre milieu de travail et dans nos institutions, la capacité de croire en nous-mêmes et en notre avenir ne sont pas ce qu'elles devraient être.

Pour toutes ces raisons, l'entente conclue avec les médecins spécialistes de la part du «gouvernement de docteurs» de Philippe Couillard dépasse le simple conflit d'intérêts ou l'erreur politique. C'est un grossier pied de nez fait à l'ensemble des Québécois et à notre capacité de réellement vivre ensemble.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter: @fpelletier1

La croissance économique profite-t-elle aux pauvres?

ALEXANDRE MOREAU

Analyste en politiques publiques à l'IEDM

KEVIN BROOKES

Analyste en politiques publiques et doctorant en science politique à l'IEDM

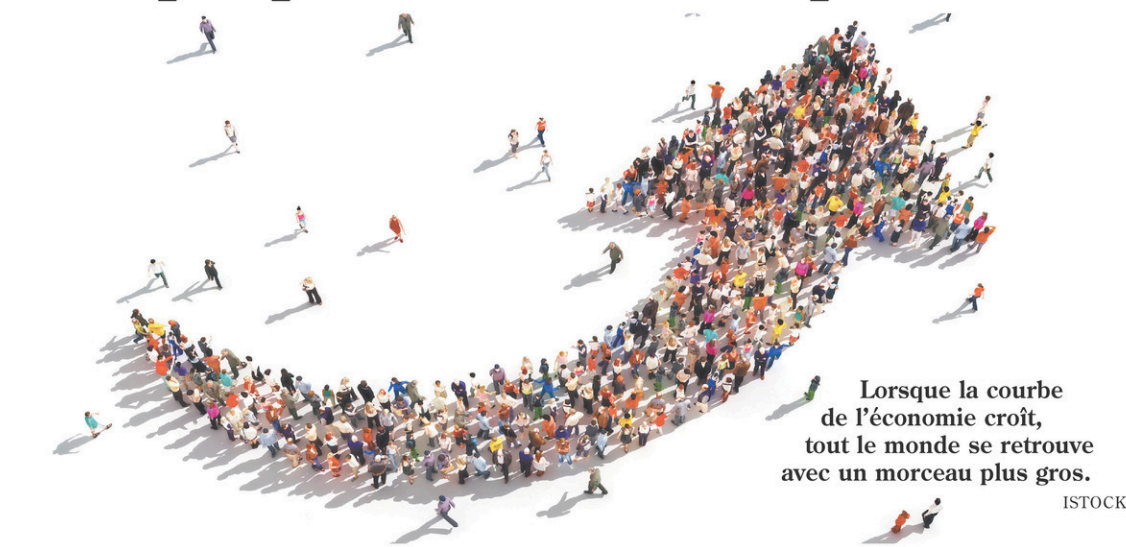
Lorsqu'on discute d'enjeux sociaux entre amis ou en famille, il n'est pas rare d'entendre que l'économie ne profite qu'à un petit groupe d'individus privilégiés, tandis que les plus démunis demeurent prisonniers de leur condition économique. Ce point de vue, notamment alimenté par le rapport annuel d'Oxfam sur les inégalités, ne peut cependant pas être plus loin de la réalité, en particulier dans le contexte canadien.

La recherche économique a maintes fois contredit cette idée, et le débat qui persiste vise principalement à déterminer dans quelle proportion les plus pauvres profitent de la croissance. Par exemple, une étude portant sur 58 pays a ainsi montré qu'une croissance du PIB de 10% par année est associée à une augmentation de 10% du revenu pour les moins fortunés. Autrement dit, lorsque la tarte de l'économie croît, tout le monde se retrouve avec un morceau plus gros.

Par conséquent, la croissance économique offre des possibilités qui permettent la mobilité sociale et mène ultimement à une baisse de la pauvreté. Ce n'est donc pas un hasard si l'importante croissance que le Canada a connue au cours des dernières décennies a été accompagnée d'une diminution impressionnante de la pauvreté. La part de la population en situation de faible revenu est ainsi passée de 13% en 1985 à un peu plus de 9% en 2015, soit une baisse de près d'un tiers en seulement 30 ans.

La diminution la plus importante a eu lieu chez les femmes, principalement celles de 65 ans et plus, avec une baisse de 74%. Le résultat de cette diminution est que l'écart historique entre les hommes et les femmes a presque entièrement disparu.

On constate cependant des différences importantes entre les provinces. Le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, qui a vu son taux de faible



Lorsque la courbe de l'économie croît, tout le monde se retrouve avec un morceau plus gros.

ISTOCK

revenu baisser de près des deux tiers, est particulièrement frappant. En l'espace de 30 ans, elle est passée de la cave du classement des provinces à la seconde place. La Saskatchewan et l'Alberta, qui ont vu leur taux de faible revenu diminuer de moitié, sont passées du milieu de peloton à, respectivement, la première et la troisième place du classement.

Parallèlement à ces baisses, on observe aussi que les Canadiens sont de moins en moins nombreux à se trouver en situation de faible revenu pour une longue période de temps. Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta se distinguent encore une fois par de très nettes améliorations, alors que le Québec se situe en milieu de peloton pour ce qui est de la persistance du faible revenu.

Plus de prospérité, moins de pauvreté

Ces écarts dans la diminution de la pauvreté s'expliquent principalement par des différences dans la croissance économique qu'ont connue différentes provinces. Par exemple, Terre-Neuve-et-Labrador est à la fois la province où a eu lieu la plus importante hausse du PIB par habitant (61%) et la plus forte baisse de la persistance du faible revenu (−66%). À l'inverse, c'est l'Ontario qui a connu la plus faible crois-

sance (22%) et de loin la plus faible baisse de la pauvreté de longue durée (−14%).

Dans l'ensemble, l'expérience des provinces canadiennes au cours des dernières décennies montre qu'en moyenne, une augmentation de 10 000\$ du PIB par habitant entraîne une baisse de la persistance du faible revenu de 1,7 point de pourcentage. Pour avoir une idée de cet effet, l'Alberta avait un PIB par habitant de 72 200\$ et un taux de persistance de la pauvreté de 3,3% en 2015, contre 41 000\$ et 6,2% pour le Québec. En d'autres termes, plus les provinces sont riches, moins les personnes restent pauvres longtemps.

Si l'objectif est de réduire la pauvreté, l'attention devrait être ciblée non pas sur les inégalités de revenu à un moment précis, mais sur les politiques publiques créatrices de richesse comme la réduction du fardeau fiscal, la libéralisation du marché du travail, la lutte contre la corruption et la libre circulation des biens et des services.

Toute politique allant à l'encontre de ces grands axes génère des effets pervers en permettant trop souvent à des petits groupes de s'enrichir au détriment de la grande majorité des consommateurs et des contribuables. Ce sont ces dernières inégalités qui devraient être la priorité de ceux qui plaident pour une répartition plus équitable de la richesse.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sloui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schvab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur exécutif média), Amélie Maltais (commis aux avis); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle). ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

INFIRMIÈRES

Barrette s'engage à revoir à la baisse les ratios

JOCELYNE RICHER

à Québec

Le ministre de la Santé du Québec, Gaétan Barrette, a assoupli sa position sur les ratios patients-infirmière mardi, cédant finalement aux pressions, en acceptant d'examiner les façons de revoir ces ratios à la baisse partout au Québec.

La présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), Nancy Bédard, est sortie rassurée, mardi soir, d'une rencontre de plus de deux heures avec M. Barrette visant à dénouer la crise qui sévit depuis quelques semaines autour de la surcharge de travail des infirmières.

Le ministre s'est engagé mardi à mettre sur pied des «projets-ratios» dans chacune des 16

régions administratives du Québec.

Les équipes en place, formées d'experts de la FIQ et du gouvernement, auront le mandat de fixer le ratio jugé idéal pour chaque situation, que ce soit par exemple en CHSLD, en milieu hospitalier, psychiatrique ou autre.

A terme, les infirmières pourront évoluer avec de «nouveaux ratios» mieux adaptés aux besoins, a promis le ministre Barrette, sans fixer d'échéance.

En quelques semaines, l'attitude du ministre par rapport à ce problème a beaucoup évolué, a déclaré M^{me} Bédard en mêlée de presse après la rencontre. «On est passé de zéro à un projet-ratio dans chacune des régions, alors c'est positif», a-t-elle dit.

La rencontre au bureau du ministre faisait

suite à une première rencontre de deux heures tenue deux semaines plus tôt.

M^{me} Bédard disait alors avoir reçu des engagements fermes de la part du ministre de la Santé en vue de régler à très court terme le problème de la surcharge de travail des infirmières.

Depuis des semaines, les infirmières se plaignent de leur surcharge de travail, se disant épuisées en raison des heures supplémentaires obligatoires à effectuer fréquemment et du ratio trop élevé du nombre de patients dont chacune a la responsabilité durant un quart de travail.

Une autre rencontre est prévue la semaine prochaine pour jeter les balises des «projets-ratios».

Pour régler ce problème de ratios, la FIQ revendiquait en fait l'adoption d'une loi contrai-

gnante, qui viendrait fixer les ratios optimaux patients-infirmière propres à chaque secteur.

Mais le ministre Barrette a coupé court à ce souhait de la FIQ mardi, jugeant ce scénario législatif peu réaliste.

La révision à la baisse des ratios est un enjeu fondamental pour régler la crise actuelle de la surcharge de travail des infirmières, selon M^{me} Bédard.

Une baisse des ratios supposerait cependant l'embauche d'un grand nombre d'infirmières et entraînerait des coûts élevés.

La question financière n'a cependant pas semblé constituer un obstacle à la révision des ratios, selon M^{me} Bédard.

La Presse canadienne

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

Est-ce que la FMSQ serait vraiment à l'écoute? Ils doivent se dire: "On sort d'une bataille épouvantable avec le ministre Barrette, qu'est-ce qui va arriver si vous nous désavouez en public?"», a lancé ce médecin, soulignant que la FMSQ avait, en revanche, bien mené la bataille contre les projets de loi 20 et 130, pilotés par le ministre Barrette.

S'ils avaient l'assurance que l'argent qui leur est réservé pourrait servir à améliorer les soins — et non à «financer des baisses d'impôt» ou «aller dans le fonds consolidé» —, ils y renonceraient, ont-ils assuré. Leur malaise, ont-ils ajouté, se trouve encore plus exacerbé par la situation «d'épuisement» qui prévaut selon eux dans le milieu de la santé.

À l'instar de l'ex-ministre libéral Claude Castonguay, ces médecins spécialistes ont eu des mots durs envers le premier ministre, Philippe Couillard. «[Le gouvernement] a été beaucoup plus ferme avec d'autres groupes. Je ne suis pas sûr que le rapport de force faisait en sorte que le gouvernement n'avait pas le choix de consentir aux hausses», a confié un médecin spécialiste. «Tout le problème vient de 2007», a ajouté un autre, en référence à l'année où Gaétan Barrette et Philippe Couillard, alors respectivement président de la FMSQ et ministre de

la Santé, ont conclu une première entente prévoyant un rattrapage salarial pour les médecins. «Les dés étaient pipés, a ajouté ce médecin. C'est un méchant conflit d'intérêts.»

Vers qui se tourner?

Au-delà du malaise qu'ils ressentent, tant les médecins que les associations les représentant ont admis être à la recherche de moyens pour se mobiliser et de canaux pour s'exprimer. «Vers qui se tourner? Il y a probablement juste les médias», a laissé tomber un spécialiste.

Au sein même de la profession, la question divise. «[Il y a des membres et des non-membres] qui craignent différents types de représailles, même entre collègues. Il y a un sentiment d'esprit de corps qui risque d'être trahi. Il y a un sentiment de risque», a observé le pédiatre urgentiste Samir Shaheen-Hussain, de l'organisation Médecins québécois pour le régime public. «Je connais quelques (rares) confrères actifs qui sont également en désaccord avec les demandes excessives de la FMSQ, tandis que la majorité prétend mériter cette bonification sous prétexte qu'ils travaillent "fort"», a aussi écrit le psychiatre à la retraite Robert Chénier, dans une lettre qu'il a fait parvenir au *Devoir*.

Hugo Viens, de l'Association médicale du Québec (AMQ), a montré du doigt la mission des fédérations de médecins, qui consiste à «représenter les intérêts économiques et de pratique» des médecins. «Ce n'est pas [à eux]

de voir à une meilleure organisation des soins de santé», a-t-il déclaré. Cette tâche doit plutôt revenir à une autre organisation, capable de mener des discussions dans un «esprit collégial et constructif», a-t-il plaidé. «Il n'y a pas de canaux organisés pour mobiliser le médecin ordinaire et ce ne sont pas les fédérations qui vont le faire», a ajouté Simon-Pierre Landry, du Regroupement des médecins omnipraticiens pour une médecine engagée (qui compte des médecins spécialistes parmi ses membres). «Je ne vois pas quelle organisation a ce pouvoir de traction sur les médecins», a-t-il admis.

Comme d'autres, les docteurs Viens et Landry n'ont pas été en mesure de dire si leur point de vue était marginal ou répandu. «Est-ce que la majorité des médecins sont une majorité silencieuse et ne parlent pas dans les circonstances actuelles?» a demandé le premier. Dépourvu de réponses à sa question, il a dit souhaiter ouvrir un «canal de discussion». Dans les syndicats contactés par *Le Devoir*, les avis étaient partagés. Certains ont dit avoir été interpellés par des membres souhaitant s'organiser pour mieux exprimer leur malaise, tandis que d'autres, non.

La FMSQ n'a pas souhaité commenter le dossier. Sa structure décisionnelle — une assemblée des délégués réunissant 130 personnes — a appuyé l'entente de principe intervenue avec le gouvernement dans une proportion de 99%.

Le Devoir

ARMES

SUITE DE LA PAGE 1

La chercheuse Annie Gendron a dressé le portrait des différentes armes intermédiaires: barrières, armes de diversion, agents chimiques, armes à impulsion électrique, armes à énergie dirigée, armes d'impact ainsi que les techniques d'immobilisation provoquée.

Étendue du recours aux armes intermédiaires

L'étude révèle que l'utilisation de ces armes ne se limite plus à des interventions lors d'événements planifiés.

Elle rappelle que c'est à la suite de l'affaire Alain Magloire en 2014 que l'utilisation des armes intermédiaires a fait son entrée chez les patrouilleurs.

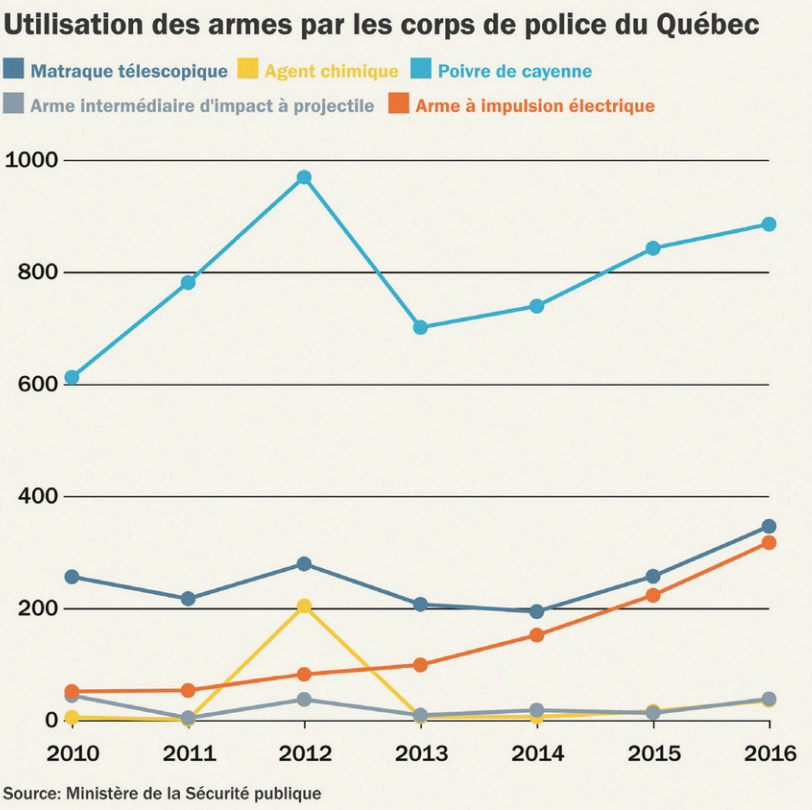
«Dans le rapport de 2005, on rapportait que ce type d'arme était plus concentré dans les interventions menées par des groupes tactiques d'intervention ou en contexte de contrôle de foule. [Aujourd'hui], on a des contextes d'intervention émergents. On a recours à ces armes en contexte de patrouille alors que les policiers sont de plus en plus aux prises avec des gens mentalement perturbés», note la chercheuse.

Raison de plus, selon la chercheuse, de se doter de données sur les conséquences médicales liées au déploiement d'une arme intermédiaire.

«Il y a un manque du point de vue de la transmission de données liées aux blessures et [les situations qu'on connaît], ce sont celles qui sortent dans les médias ou sur les réseaux sociaux», souligne-t-elle.

M^{me} Gendron souhaite entre autres la création d'un protocole de référencement qui permettrait la création d'une banque de données centralisée.

«Ce qu'on propose, c'est d'avoir des données associées à chaque tir [d'arme à létalité réduite] et de préciser s'il n'y a eu aucune blessure, une blessure légère ou une blessure grave. Cela permettrait



Le ministère de la Sécurité publique précise que «l'utilisation» d'une arme est recensée à partir du moment où celle-ci a été sortie pendant une intervention. Dans le cas de l'arme à impulsion électrique, par exemple, l'utilisation ne signifie pas qu'une décharge électrique a été nécessaire. La démonstration du Taser suffit pour être comptabilisée.

d'établir des ratios et également de savoir dans quel contexte leur utilisation est plus dangereuse ou moins dangereuse», indique-t-elle.

La liaison des données médicales et policières permettrait ainsi d'ajuster l'utilisation de ces armes si nécessaire.

Avec une telle base de données, le cas de Mathieu Harvey, un adolescent de 16 ans passé à deux doigts de la mort après avoir été atteint par une balle de plastique tirée par un policier lors du Sommet des Amériques, ne serait pas resté secret, comme le rapportait l'émission *Enquête*, à Radio-Canada.

Quelques jours plus tôt, on apprendait que le Comité de déontologie policière blâmait le policier de la Sûreté du Québec Denis Murelle pour ne pas avoir usé d'une arme intermédiaire d'impact à projectiles avec

«prudence et discernement» lors d'une manifestation agitée du printemps 2012, à Victoriaville. L'agent Murelle y a gravement blessé trois personnes, dont deux au visage.

«Ce sont des données comme celle-ci qui pourraient être très intéressantes. L'idée, c'est de les repérer systématiquement pour pouvoir les inclure dans une base et ainsi en tirer des conclusions», dit M^{me} Gendron.

La difficulté se situe toutefois dans le domaine de la protection et de la confidentialité des renseignements personnels, estime M^{me} Gendron. «C'est une recommandation, mais est-ce que c'est un vœu pieux?» se questionne-t-elle.

La chercheuse recommande aussi que ce soit une instance indépendante qui soit chargée de piloter cette base de données.

Elle propose également de revoir la charte des zones d'impact, puisque celle actuellement enseignée est principalement adaptée aux situations impliquant des coups frappés au moyen d'un bâton ou d'une arme à feu.

Parallèlement au rapport de M^{me} Gendron, le ministère de la Sécurité publique a publié des chiffres qui montrent que l'utilisation des armes par les différents corps de police de la province a augmenté de 2010 à 2016.

L'usage du bâton télescopique est notamment passé de 256 fois à 346, celle des agents chimiques, de 5 à 35, puis l'arme à impulsion électrique a bondi de 51 à 317.

Le ministère nuance toutefois ces chiffres en expliquant avoir changé ses directives sur l'utilisation des armes au fil du temps. Aujourd'hui, les policiers doivent rapporter «l'utilisation» de leur arme du moment où celle-ci a été sortie pendant une intervention.

Dans le cas du Taser, par exemple, l'utilisation ne signifie pas qu'une décharge électrique a été nécessaire. La démonstration de l'arme électrique suffit pour qu'elle soit comptabilisée.

A quelques semaines du G7, où les policiers prévoient d'utiliser les armes intermédiaires, le ministère de la Sécurité publique n'a pas indiqué s'il tiendra compte de l'étude.

«Le ministère accueille favorablement le rapport et les pistes de réflexion proposées», s'est limité à indiquer Pierrel-Luc Lévesque, de la Direction des communications du ministère.

À Montréal, la Commission de la sécurité publique se penchera sur la question de la formation des policiers appelés à intervenir auprès de personnes en crise.

En campagne électorale, la mairesse Valérie Plante avait promis d'interdire l'utilisation des balles de plastique lors de manifestations. L'administration compte toutefois étudier toutes les armes dites intermédiaires, dont les grenades assourdissantes, les Taser et les bâtons télescopiques.

Le Devoir

SAINT-LAURENT

SUITE DE LA PAGE 1

«On connaît très bien la planète Mars. Mais on connaît moins bien les conditions hivernales dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent», résume Jean Carlos Montero Serrano, professeur en géochimie et géologie marine à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER), rattaché à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

«Il existe un trou béant en matière de connaissances. Nous avons très peu de données sur ce qui se passe l'hiver, notamment pour les micro-organismes comme le plancton, les processus sédimentaires, les courants, la formation de la glace, etc.», précise le directeur du Réseau Québec maritime (RQM), Guillaume St-Onge. La raison est simple: pour mener ce genre de recherche sur le Saint-Laurent l'hiver, il faut impérativement avoir accès à un brise-glace.

Brise-glace

Dans le cadre de son programme de recherche «Odyssee Saint-Laurent», le RQM a justement obtenu un accès au navire *Amundsen*, de la Garde côtière canadienne. Des chercheurs, appuyés par des étudiants de l'UQAR, sont donc présentement sur l'eau, naviguant plus précisément dans la portion de l'estuaire, soit entre l'île d'Orléans et la Gaspésie.

Pendant plus de deux semaines, ils prévoient de mener plusieurs travaux de recherche, entrecoupés toutefois des nécessaires missions de déglçage et d'escorte du brise-glace. Dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs universités du Québec, leur objectif est d'acquérir des connaissances sur la dynamique et les interactions des processus physiques, biogéochimiques, écologiques et sédimentologiques ayant cours l'hiver dans le Saint-Laurent.

«Nous avons la chance d'avoir un laboratoire naturel qui présente des enjeux globaux et qui est à portée de main. Nous pourrions donc mieux comprendre les processus qui se produisent dans les estuaires. Et c'est un endroit accessible, même l'hiver, maintenant», explique M. St-Onge.

Puisque ce «projet-pilote» est sans précédent, les questions sont d'ailleurs nombreuses. Le programme scientifique, qui pourra se répéter au cours des prochaines années, comprend notamment des travaux sur l'inquiétante baisse de l'oxygène dans l'estuaire, sur l'érosion côtière liée aux glaces, sur le mélange des eaux avant l'arrivée du printemps ou encore sur la productivité biologique.

Sous la glace, la vie

Même si le temps peut parfois paraître figé, sous le couvert de glace, la vie marine est en effet toujours bien présente. «Les gens pensent qu'il ne se passe rien durant l'hiver, mais ce n'est pas le cas. Il y a plusieurs organismes vivants pour lesquels l'hiver est une partie importante de leur cycle de vie, qui s'étend sur plusieurs années. C'est donc un milieu de vie riche», souligne Gesche Winkler, spécialiste de l'écologie du zooplancton à l'ISMER, qui se trouve à bord de l'*Amundsen*.

Au-delà des travaux menés cette année, les chercheurs estiment que d'autres projets pourraient éventuellement se déployer, afin de compléter des travaux menés durant d'autres saisons sur certaines espèces emblématiques du Saint-Laurent, dont le béluga. Même si ces cétaqués sont étudiés depuis plusieurs années, on ignore toujours où ils passent les mois d'hiver. Or, c'est peut-être là que se trouve une partie de l'explication des difficultés de reproduction du béluga.

Selon M^{me} Winkler, il est d'ailleurs important de connaître ce qu'il advient de la vie marine durant la saison froide, afin de mieux comprendre la réalité changeante des autres saisons.

Mais la scientifique insiste surtout sur le rôle de ce genre de mission hivernale pour se préparer aux inévitables impacts des changements climatiques sur le Saint-Laurent. «Il faut travailler en hiver, parce que sinon, nous ne pourrions pas mesurer les changements dans le futur. Il faut comprendre l'état actuel de la situation. Et il faut répéter ces missions pour comprendre l'évolution de la situation, d'une année à l'autre.»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com